



# ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Année scolaire 2020 - 2021

# DOSSIER DE PRESSE DE RENTRÉE





# RÉUNIS

Chiffres clés de l'académie de Dijon	04
Une rentrée pas comme les autres : faire face à la situation sanitaire avec sérénité et efficacité	06

## 1

### ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES

<b>01</b> S'assurer de la maîtrise des fondamentaux	12
<b>02</b> Évaluer les besoins des élèves	15
<b>03</b> Des dispositifs avant et après la rentrée pour renforcer les acquis des élèves	20
<b>04</b> La rentrée pour tous	26
<b>05</b> Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	30
<b>06</b> Accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation	33
<b>07</b> Préparer les élèves à leur avenir	39
<b>08</b> Respecter autrui et s'engager pour la République	49

## 2

**AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS**

<b>09</b>	Mieux former les professeurs	60
<b>10</b>	Accompagner les personnels tout au long de leur parcours de carrière	70
<b>11</b>	Retour sur une mobilisation remarquable	73

## 3

**AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES  
ET DES FAMILLES**

<b>12</b>	De nouveaux partenariats avec les collectivités	78
<b>13</b>	Dessiner une école pour chaque territoire	82
<b>14</b>	Soutenir les familles	85

# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE DIJON



## Les élèves<sup>(1)</sup>

**260 829**

écoliers, collégiens et lycéens

**139 241** élèves du 1<sup>er</sup> degré

**121 588** élèves du 2<sup>nd</sup> degré  
dont **78 719** collégiens  
et **47 869** lycéens



## Les enseignants

**26 917**

dont **8 910** enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
et **11 266** enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Personnels non enseignants : **6 159**



## Les établissements scolaires

**1 977**

écoles et établissements du 2<sup>nd</sup> degré

**1 720** écoles

**182** collèges

**75** lycées et **3** Erea\*

\* Erea : établissement régional d'enseignement adapté



## L'encadrement des élèves <sup>(2)</sup>

Nombre moyen d'élèves par classe

### Premier degré

**22,6** en pré-élémentaire

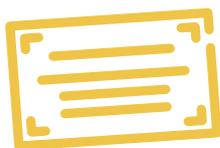
**21,8** en élémentaire

### Second degré

**24,4** en collège

**18,3** en formations professionnelles  
dont **19,6** hors CAP  
et **12,8** CAP

**28,8** en formations générales et technologiques



## Les diplômes <sup>(3)</sup>

**90,6%**

Taux de réussite au **diplôme national du brevet** (DNB)

**95,7%**

Taux de réussite au **baccalauréat**



## Le budget <sup>(4)</sup>

**1,588** Milliards d'euros

(1) Source SSA juillet 2020 - (2) Année scolaire 2019/2020 - (3) Session 2020, données provisoires - (4) Année civile 2018.

# UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES : FAIRE FACE À LA SITUATION SANITAIRE AVEC SÉRÉNITÉ ET EFFICACITÉ



## Rentrée 2020 : modalités pratiques

L'objectif de cette rentrée 2020 est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective.

### Tous les élèves reprennent l'école dès le 1<sup>er</sup> septembre

Afin de garantir la protection des élèves et des personnels, la rentrée doit être assurée dans le respect des règles sanitaires dans les écoles et les établissements scolaires.

*« Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous »*

Il s'agit aussi de déployer tous les moyens nécessaires pour permettre la remise à niveau des élèves ayant le plus souffert de la période de confinement.

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, cette rentrée se fait dans le respect des règles sanitaires. Ces règles permettent d'accueillir tous les élèves. Elles peuvent être adaptées par les autorités sanitaires en fonction de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires.

En ce début d'année scolaire, les priorités sont d'évaluer les élèves afin de mieux les accompagner et de consolider leurs apprentissages. Une réponse personnalisée leur sera apportée afin qu'ils retrouvent le chemin de la réussite.

## Un protocole sanitaire pour assurer la protection de tous dans les écoles, les collèges et les lycées

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, cette rentrée se fait dans le respect des règles permettant d'accueillir tous les élèves. Elles peuvent être adaptées par les autorités sanitaires en fonction de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires.

### Les grands principes de la rentrée 2020

- Respect des gestes barrière
- Port du masque pour les adultes et pour les élèves de plus de 11 an
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

**Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.**

**Les accompagnateurs** ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Le protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École.

### Consulter le protocole sanitaire de la rentrée 2020-2021 :

- <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

## Quelle organisation pédagogique pour l'année scolaire 2020-2021 ?

En cette rentrée, tous les élèves sont accueillis à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire. Les professeurs assurent l'intégralité des cours en présentiel.

Dans l'hypothèse d'une circulation accrue du virus sur tout ou partie du territoire, cette organisation pédagogique pourrait être amenée à évoluer, sur demande des autorités sanitaires, afin de continuer à assurer l'éducation pour tous.

### Hypothèse 1 : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict.

Tous les élèves bénéficient de cours en présentiel chaque semaine. Leur présence dans l'école ou établissement est alternée mais obligatoire sur les créneaux horaires qui leur sont spécifiés. Pour les temps hors classe, un dispositif de continuité pédagogique à distance est activé : enseignement numérique à distance (CNED, cours à distance, travail personnel à conduire à la maison, cours Lumni sur France 4, etc.). Le dispositif 2S2C peut être réactivé dans le cadre des convention avec les collectivités locales et territoriales.

### Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.

L'intégralité de l'enseignement est assurée à distance. Toutes les ressources sont mobilisées : cours Lumni sur France 4, Ma classe à la maison ou Classe virtuelle du CNED, ressources pédagogiques numériques, etc. Un ensemble d'outils est mis à disposition des professeurs, directeurs d'école, chefs d'établissement et inspecteurs pour organiser cette continuité pédagogique.

Dans ces deux cas, les familles sont accompagnées selon leurs besoins : prêt de matériel, impression et envoi des devoirs à la maison, etc.

### Un ensemble d'outils pour organiser la continuité pédagogique est mis à disposition des professeurs, directeurs d'école, chefs d'établissement et inspecteurs :

#### Un plan de continuité pédagogique :

- <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

#### Des ressources pour la continuité pédagogique :

- <https://eduscol.education.fr/pid39543/continuite-pedagogique.html/>



## LE PROTOCOLE SANITAIRE : SA DÉFINITION, SON ÉVOLUTION

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la propagation du coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Une continuité pédagogique à distance a alors été mise en œuvre sur tout le territoire, de même que l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, c'est-à-dire le Conseil scientifique placé auprès du ministre chargé de la santé et le Haut Conseil de la santé publique. À partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données scientifiques relatives à l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Dans un avis du 7 juillet 2020, le Haut Conseil de santé publique a précisé les conditions sanitaires devant être mises en œuvre à la rentrée scolaire selon l'évolution de l'épidémie sur le territoire.

En application de cet avis et pour l'année scolaire 2020-2021, le protocole a été ajusté et prévoit, comme les autorités sanitaires l'ont préconisé, que les adultes ainsi que les collégiens et lycéens doivent porter le masque dans les écoles et établissements scolaires.

Ce protocole sanitaire est décliné afin de répondre à la situation épidémique de chaque territoire. Ainsi, les mesures prévues par le protocole pourront être renforcées par les acteurs locaux (recteurs, préfets, ARS et élus locaux) afin, notamment, de les adapter au niveau de circulation du virus dans le territoire concerné.

Consultez le protocole sanitaire des écoles et des établissements scolaires, ainsi que le document d'information aux familles sur :  
<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>





1

---

ACCOMPAGNER  
TOUS  
LES ÉLÈVES

# S'ASSURER DE LA MAÎTRISE DES FONDAMENTAUX

## L'ESSENTIEL

- Depuis 2017, une politique volontariste est menée pour faire de la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire un objectif primordial. La lutte contre tous les déterminismes sociaux et territoriaux est au cœur de la mission de l'École. Dans le contexte particulier de la rentrée 2020, tous les élèves, et notamment les plus fragiles, doivent bénéficier dès les premiers jours de l'année scolaire d'un accompagnement ciblé et renforcé pour surmonter leurs éventuelles difficultés scolaires.
- Des priorités sont indiquées pour chacun des niveaux d'enseignement, de l'école élémentaire au lycée, afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et d'aborder les nouvelles notions.

### Déploiement de la mesure « classes à effectifs réduits » en Éducation Prioritaire

Cette mesure phare nationale en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de 100 % de réussite au CP a pour objectif de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

La mesure s'est traduite par la création de classes à effectif réduit dans les circonscriptions accueillant des écoles REP, en respectant le calendrier national, en deux temps : toutes les classes de CP REP en 2018-2019 auxquelles se sont ajoutées toutes les classes de CE1 REP en 2019- 2020.

Septembre 2020 verra la mise en œuvre du troisième temps avec le déploiement de la mesure pour les classes de Grande Section de ces mêmes REP.

La réduction des effectifs par classe est accompagnée par la mise en place d'une pédagogie adaptée : analyse réflexive des gestes professionnels, mise en commun des outils et pratiques d'apprentissage entre les professeurs, actions renforcées pour la liaison école / familles.

## S'assurer que tous les élèves maîtrisent les compétences essentielles de l'année précédente

Pour réduire les éventuels écarts constatés entre la rentrée et les vacances de la Toussaint, les apprentissages sont concentrés sur les connaissances réputées acquises dans le cadre d'une scolarité ordinaire et nécessaires pour commencer leur année dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, à l'école primaire comme au collège, pour chacun des niveaux d'enseignement, des objectifs pédagogiques prioritaires sont identifiés et mis à disposition des équipes pédagogiques. Les réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (Rased) contribuent de manière essentielle aux apprentissages des élèves les plus en difficulté.

### École

Dans le contexte particulier de cette rentrée scolaire, la priorité est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques jusqu'aux vacances d'automne, afin de permettre à chaque élève de consolider, revoir et approfondir ses apprentissages dans ces domaines, sans délai.

L'observation fine des acquis des élèves, dès les premiers jours de l'année scolaire, est particulièrement importante, cette année plus encore que d'habitude, pour identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les actions de différenciation nécessaires.

### Collège

Il est fondamental de bien identifier les besoins des élèves et d'aborder sans délai les compétences qui n'auraient pas été acquises ou suffisamment travaillées du fait du confinement.

Dans ce but, des fiches indiquant des priorités pour l'enseignement du français et des mathématiques sont mises à disposition de tous les professeurs.

### Lycée

L'objectif est de résorber les écarts qui ont pu naître pendant la crise sanitaire. Ainsi, des fiches établies par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche sont mises à la disposition des enseignants. Elles formulent recommandations et conseils pour la prise en charge des élèves à la rentrée et offrent des repères de formation. Des fiches complémentaires seront progressivement publiées.

**Les priorités et ressources pour chaque niveau d'enseignement sont à retrouver en ligne sur le site Eduscol :**

— <https://eduscol.education.fr/cid152895/renree-2020-priorites-et-positionnement.html>



## FOCUS NIÈVRE

### Une expérimentation dans le REP Banlay

La dimension pédagogique est privilégiée.

Des axes didactiques liés aux préconisations ministérielles sont mis en œuvre : compétences lexicales, principe alphabétique et conscience phonologique. La résolution de problèmes est également privilégiée.

Ce travail de réflexion dans la classe d'une PEMF en REP constituera les bases du travail départemental avec les enseignants des GS à effectifs réduits des REP de la Nièvre. Le plan de formation et les contenus sont d'ores et déjà construits pour les stages de formation de septembre 2020.



## FOCUS ACADÉMIE DE DIJON

### Les dispositifs de classes à effectifs réduits dans les départements

#### Académie de Dijon

**341** classes

GS : **98** classes

CP : **105** classes

CE1 : **95** classes

CP/CE1 : **44** classes

#### Yonne

**142** classes

GS : 46 classes

CP : 46 classes

CE1 : 46 classes

CP/CE1 : 4 classes

#### Nièvre

**40** classes / **489** élèves

GS : 6 classes / 173 élèves

CP : 17 classes / 244 élèves

CE1 : 16 classes / 245 élèves

CP/CE1 : 2 classes



#### Côte-d'Or

**107** classes / **1 286** élèves

GS : 32 classes / 429 élèves

CP : 42 classes / 444 élèves

CE1 : 33 classes / 413 élèves

#### Saône-et-Loire

**52** classes / **707** élèves

GS : 14 classes / 222 élèves

CP : 18 classes / 257 élèves

CE1 : 16 classes / 228 élèves

CP/CE1 : 4 classes

# ÉVALUER LES BESOINS DES ÉLÈVES

## L'ESSENTIEL

- Il est essentiel que les enseignants disposent dès le début d'année de repères sur les acquis des élèves. Les évaluations nationales (CP, CE1, 6e, 2nde et CAP) jouent à cet égard un rôle essentiel : le traitement numérique qu'elles proposent permettant aux équipes pédagogiques de disposer très rapidement des résultats individuels. Autre avantage, les évaluations sont standardisées afin de garantir une mesure équitable. Ces repères sont des aides et n'ont pas vocation à se substituer aux évaluations menées par les enseignants en classe, mais à les enrichir.
- Cette année, le contexte lié à la crise sanitaire rend nécessaire un travail de diagnostic accéléré. Pour aider les enseignants de tous niveaux à le conduire, des outils de positionnement ont été conçus pour tous les niveaux de la scolarité obligatoire.

### Évaluations nationales CP et CE1

À la rentrée 2020, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques. L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

Le contexte particulier de cette année conduira à présenter ces évaluations aux élèves et aux parents avec davantage encore de bienveillance que les années précédentes, afin de préserver les conditions d'une rentrée aussi sereine que possible.

Il sera également possible de mesurer les inégalités et évaluer les impacts de la crise sanitaire.

C'est pourquoi deux éléments seront ajoutés exceptionnellement cette année aux protocoles d'évaluation :

- une très courte série de questions aux élèves sur leur vécu de cette période
- un lien pour les directeurs d'école vers une enquête sur la situation dans leur école pendant la crise sanitaire, et en particulier celle des classes de CP.

Les passations seront organisées par chaque école du 14 au 25 septembre. La saisie des réponses des élèves se déroulera du 14 septembre au 9 octobre. Les résultats individuels et par classe seront disponibles, après saisie, à partir du 5 octobre. Les résultats des évaluations seront communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.

Les tests ont été améliorés pour tenir compte des remontées des professeurs des écoles et dans un même temps conçus pour permettre des comparaisons temporelles.

Pour les exercices qui sont repris à l'identique des évaluations 2019, et ils sont très majoritaires, les seuils pour identifier les élèves à besoin ou fragiles seront conservés.

Pour les exercices partiellement ou totalement modifiés, ainsi que pour les nouveaux exercices, des groupes d'enseignants, conseillers pédagogiques et inspecteurs participeront à la détermination de ces seuils fin septembre, sous la conduite de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).



## Évaluations 6<sup>e</sup> et 2<sup>nde</sup> / CAP

À la rentrée 2020, comme en 2018 et 2019, tous les élèves de 6<sup>e</sup> et de 2<sup>nde</sup> générale et professionnelle passeront une évaluation en français et en mathématiques.

À cette rentrée un test de positionnement spécifique sera également disponible, pour la première fois, pour l'ensemble des élèves entrant en formation de CAP.

Dans le contexte particulier de la rentrée 2020, ces évaluations, plus encore que les années précédentes, doivent permettre d'identifier les besoins individuels et collectifs des élèves entrant en collège ou en lycée.

De plus, une courte série de questions sera ajoutée aux évaluations de français et de mathématiques pour recueillir la perception des élèves sur leur vécu pendant les périodes de fermeture des établissements scolaires.

Les passations seront organisées par chaque collège et lycée du 14 septembre au 2 octobre.

Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations.

En 6<sup>e</sup>, il sera désormais possible d'évaluer la compréhension des textes écrits larges en assurant un texte de fluence qui permet de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à voix haute. La passation sera individuelle et sera menée dès les premiers jours de l'année scolaire.

Par ailleurs, dès le début des passations, un document présentant une partie importante des exercices sera mis à disposition des équipes pédagogiques.

L'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences des élèves afin d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements, notamment dans la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé et du dispositif « Devoirs faits ».

**Vous trouverez sur éduscol plusieurs documents pour mieux vous informer du contenu et des principes de ces évaluations :**

- <https://eduscol.education.fr/evaluations-cp/>
- <https://eduscol.education.fr/evaluations-ce1/>
- <https://eduscol.education.fr/tests-2de/>
- <https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>



## FOCUS NIÈVRE

### Groupe EvalAide 58

Ce groupe départemental, piloté par l'IEN chargé de la formation des CP/CE1 à effectifs réduits, est composé d'une conseillère pédagogique, d'une enseignante de CP et de CE1, d'une directrice d'école, d'une psychologue de RASED et d'un maître E.

Il a pour objectif de développer la réflexion sur le dispositif des évaluations nationales.

#### CP/CE1

##### 2019/2020 :

- analyse des résultats aux évaluations nationales dans chaque circonscription à partir d'un outil élaboré par le groupe ;
- production de 4 padlets qui organisent la multiplicité des supports proposés par Eduscol et qui reprennent des extraits des guides nationaux CP/CE1. Ils aident les enseignants à exploiter les résultats aux évaluations nationales CP/CE1 :
- CP français : <https://fr.padlet.com/mdlmdl/6vi8kn2m5wo1>
- CE1 français : <https://padlet.com/mdl58bis/l1ad3n7e2cw4>
- CP maths : <https://padlet.com/mdlmdl/joy31mgall2b>
- CE1 maths : <https://padlet.com/mdlmdl/y8vs1f4h5vg8>

##### 2020/2021 :

Le groupe EvalAide a choisi d'orienter sa réflexion sur les différents types d'évaluation qui sont autant de leviers pour favoriser les apprentissages.

#### Les enjeux de la rentrée 2020 :

- accueillir parents et élèves,
- rassurer en partant des acquis ;
- (re) donner envie d'apprendre.

#### En évaluant très régulièrement :

On distinguera plusieurs types d'évaluation :

- dès le début de l'année, l'évaluation interne avec les outils de la classe, choisis par l'enseignant. Elle est intégrée au processus d'apprentissage. En fonction du niveau on gagnera à l'expliquer aux élèves afin qu'ils puissent s'en emparer : elle pourra donc devenir « auto-évaluation »
- cette évaluation sera nourrie par l'observation des élèves par l'enseignant, pour dessiner le chemin à parcourir pour chacun d'entre eux
- du 14 au 18/09, l'évaluation externe à partir du protocole national d'évaluation permet de mesurer les acquis des élèves au regard d'une norme nationale. Cet indicateur sera à corréliser avec l'évaluation précédente afin d'aménager « la pente douce » des apprentissages pendant la première partie de l'année.
- **Les évaluations du RASED.** Selon les fragilités repérées suite aux précédentes évaluations, il peut proposer des évaluations complémentaires normées :
  - > en GS : le NBBT est un outil prédictif sur l'acquisition des apprentissages du CP dans l'encodage et le décodage
  - > en CP : les ECL évaluent les acquis en décodage/encodage
  - > en CE1 : un test de fluence pour évaluer la maîtrise du décodage

#### La rentrée 2020 doit donc permettre de :

- déterminer des objectifs pédagogiques réalistes et de les partager avec enfants et parents ;
- concevoir un mode d'évaluation positif qui affiche clairement les acquis et trace le chemin à parcourir.

## Des outils de positionnement pour tous les niveaux de la scolarité obligatoire

Malgré tous les efforts des professeurs pour garder le contact avec leurs élèves pendant la période de confinement, certains apprentissages ont été moins assurés. L'observation fine des acquis des élèves dès les premiers jours de l'année scolaire est donc particulièrement importante, cette année encore plus que d'habitude, pour identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les actions de différenciation nécessaires.

### À l'école élémentaire

Dès les premiers jours de classe, les professeurs procèdent au positionnement de leurs élèves par rapport à la progression attendue de leurs apprentissages. Ce positionnement est réalisé, en premier lieu, par l'observation quotidienne des élèves lors des activités scolaires.

Le diagnostic peut être affiné à l'aide de tests ponctuels, individualisés et/ou collectifs. Des outils sont proposés, en mathématiques et en français, pour toutes les classes, du CP au CM2 ; ils sont accessibles sur Eduscol :

- <https://eduscol.education.fr/cid152895rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

### Au collège

Afin d'évaluer les besoins des élèves et d'accompagner les professeurs dans la mise en œuvre de la rentrée scolaire le plus efficacement possible, des outils de positionnement ont été construits pour détecter si, du fait du confinement, leurs élèves rencontrent des difficultés sur des champs qu'ils devraient maîtriser à la rentrée scolaire.

Au collège, ces outils ont été construits en français et mathématiques pour les élèves des classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Ils sont accessibles sur Eduscol :

- <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

# DES DISPOSITIFS AVANT ET APRÈS LA RENTRÉE POUR RENFORCER LES ACQUIS DES ÉLÈVES

## L'ESSENTIEL

- La situation exceptionnelle vécue au printemps 2020 a pu entraîner des difficultés ou des retards dans les apprentissages : elle exige de tout mettre en œuvre, dès la rentrée scolaire et jusqu'aux vacances de la Toussaint 2020, pour consolider des acquis parfois fragiles.
- Les vacances apprenantes et les stages de réussite, qui ont accueilli cet été près de 6 000 jeunes de l'académie, ont permis de remobiliser des savoirs avant même la rentrée. Les modalités proposées étaient diverses mais proposaient un point commun : associer l'apprentissage à des activités collectives ludiques.
- Le dispositif « Devoirs faits » et l'accompagnement personnalisé, activés dès les premiers jours de septembre, seront au service du renforcement des acquis des élèves avec une attention particulière en éducation prioritaire.

## Vacances apprenantes et stages de réussite

L'opération vacances apprenantes tendait à répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connue notre pays.

A été proposée aux enfants et les jeunes les plus privés de ces apports une offre d'activités spécifique et renouvelée. Dans le respect des consignes sanitaires, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances. Des jeunes de 3 à 17 ans ont ainsi pu bénéficier d'activités de loisirs couplées à des modules de renforcement des apprentissages scolaires.

Les stages de réussite procèdent quant à eux d'une modalité plus habituelle. Ils correspondent à des stages de remise à niveau

proposés durant les vacances scolaires de printemps et d'été aux élèves des classes de CM2 éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages en français et/ou en mathématiques, avant leur entrée en 6<sup>e</sup>.

### Des thématiques motivantes

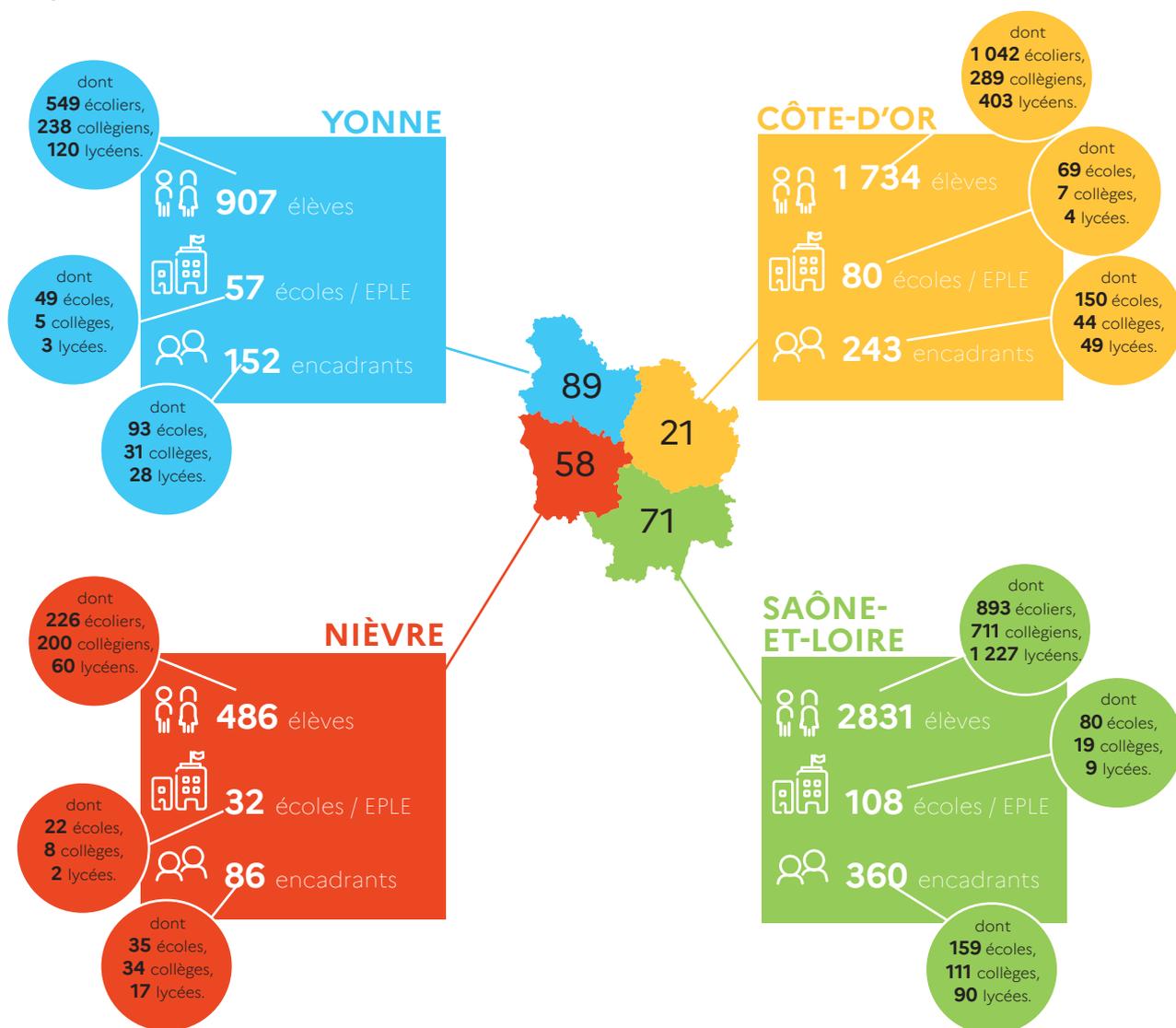
- Le développement durable et la transition écologique
- Les arts et la culture
- Les activités physiques et sportives
- La science, l'innovation, le numérique
- La découverte ou l'approfondissement de langues étrangères
- La découverte d'une filière de formation professionnelle



## Bilan chiffré Vacances apprenantes dans l'académie



### Répartition



## Écoles ouvertes

Les écoles ouvertes ont pour but de répondre aux besoins des élèves fragilisés par le confinement en leur permettant de bénéficier d'un renforcement scolaire et d'activités éducatives de loisirs. Elle s'adressent prioritairement aux établissements des réseaux d'éducation prioritaire et à ceux relevant de la politique de la ville.

### Écoles ouvertes buissonnières

Déclinaison du dispositif École ouverte, cette modalité a permis à des élèves de découvrir un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien. Il a ainsi été donné la possibilité aux élèves d'aller à la campagne ou en zone littorale, à la découverte de la nature et du patrimoine local, ou de partir en mini-camps sous tente. Ces séjours ont aussi été l'occasion pour les jeunes d'être confrontés à des conditions de vie particulières, les amenant à des prises de responsabilité favorables à une plus grande autonomie.



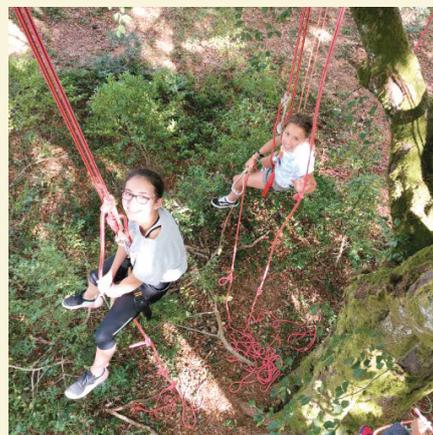
**FOCUS**  
SAÔNE-ET-LOIRE

Le collège Le Vallon à Autun, propose chaque année de nombreuses activités dans le cadre de l'opération **École ouverte**. C'est donc tout naturellement qu'il s'est investi cet été dans le dispositif **Vacances apprenantes** en créant une École ouverte buissonnière.

Du 17 au 21 août 2020, vingt collégiens de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ont été accueillis au lycée agricole de la Nature et de la Forêt de Velet, à Etang-sur-Aroux.

Après une première demi-journée consacrée à l'accueil et à la découverte de leur lieu d'hébergement, les élèves ont partagé leur temps entre les ateliers de renforcement scolaire et les nombreuses activités sportives, culturelles et ludiques : randonnées avec les rapaces à Bibracte, soirée découverte de l'astronomie, initiation à la grimpe des arbres, conduite des machines forestières sur simulateur...

Un programme particulièrement intéressant et varié qui a mobilisé une quinzaine de volontaires, dont des membres des équipes éducatives du collège et du lycée.



## L'été du pro

« L'été du pro » est un dispositif qui consiste à ouvrir les lycées professionnels et les EREA durant l'été afin de permettre aux élèves, par petits groupes, de participer à des ateliers sur les plateaux techniques. Le dispositif s'adresse prioritairement aux élèves inscrits dans un cycle de formation professionnelle en 2019/2020, dans le but de renforcer les aptitudes et compétences professionnelles et/ou générales. Il est également offert aux jeunes souhaitant découvrir une nouvelle filière professionnelle dans le cadre d'un projet de réorientation envisagée ou bénéficier d'une découverte des métiers, notamment pour des collégiens, issus de troisième prépa métier.

### À Chalon-sur-Saône, le lycée Camille du Gast

a accueilli des élèves dont la formation avait été retardée par le confinement. Dans la formation « transport routier », en divisant par deux le nombre d'apprentis conducteurs autorisé par cabine, les délais de formation avaient été rallongés. Lors des semaines du 6 au 10 juillet et du 20 au 28 août, celles et ceux qui n'avaient pas valider leurs compétences professionnelles ont ainsi pu réaliser les heures de conduites nécessaires.

### À Nevers, les lycées Pierre-Bérégovoy et Jean

**Rostand** ont quant à eux mobilisé neuf professeurs volontaires pour proposer, pendant cinq jours, des ateliers de découverte des métiers de la mode et du vêtement et des métiers du bois. Ont également été proposés une mise à niveau en mathématiques et en français ou encore des cours de rattrapage en prévision de la session de baccalauréat de septembre.

## Colonies apprenantes

Elles se sont déroulées pendant les congés d'été : du 4 juillet au 31 août 2020. Labellisés par l'État, ces séjours, ouverts à toutes les familles, avaient pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connue notre pays. Elles ont associé renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable.

Dix-huit séjours ont été proposés sur le territoire académique : activités équestres, canoë, rafting, accropierre, VTT, Kinball ou encore courses d'orientation, au cœur de territoires ruraux d'exception, ont permis aux enfants de goûter à des activités collectives de loisir en même temps qu'ils remobilisaient leurs compétences.

## Stages de réussite

Sans pour autant faire partie stricto sensu du plan Vacances apprenantes, la formule a été reconduite cet été dans tous les départements. Le dispositif propose trois heures d'enseignement le matin, sur cinq jours.

**La nouveauté cette année** : il était ouvert à tous les niveaux, du CP à la terminale.

Dans le premier degré, l'inspection académique de la Nièvre a relevé cette année neuf lieux de stage de réussite pour la première semaine de juillet et dix pour fin août.

Trente-trois stages organisés, au bénéfice de deux cents élèves. Nevers, Cosne, Donzy, Saint-Pierre-le-Moûtier étaient, entre autres, les villes concernées.

## Devoirs faits : accompagner les élèves vers leur réussite

### L'essentiel

Depuis la rentrée 2017, le programme « Devoirs faits » propose aux collégiens ainsi qu'aux élèves de troisième « prépa métiers » accueillis en lycée, un soutien au travail personnel au sein de leur établissement. Il s'agit d'une offre conçue en fonction des besoins des élèves. Elle contribue à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants. Le dispositif est renforcé à cette rentrée.

### Un accompagnement spécifique dès la rentrée

Les heures, positionnées dans l'emploi du temps, sont proposées aux élèves dès la première semaine de septembre, dans le double objectif d'offrir à tous les élèves volontaires un service d'accompagnement aux devoirs et d'aider les élèves en difficulté. Il s'agit de proposer 3 heures d'accompagnement aux devoirs par semaine pour chaque élève (4 heures pour chaque élève de 6<sup>e</sup> sur la période septembre-décembre).

Afin de permettre aux élèves en fragilité scolaire d'aborder la rentrée en confiance, les chefs d'établissement et professeurs informent les familles de cette possibilité et encouragent les élèves à s'y inscrire. Les directeurs d'école attirent l'attention des principaux sur les élèves entrant en classe de 6<sup>e</sup> qui auraient été fragilisés du fait d'un éloignement de l'école pendant le confinement.

### Travail des élèves et réussite

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en dehors de la classe prolongent le

travail fait en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

Le dispositif « Devoirs faits » permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant, et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir. Il offre aux équipes l'occasion de rendre explicites les attendus des « devoirs » pour les élèves et pour leurs familles. Ce travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants, doit s'intégrer naturellement aux enseignements dispensés en classe. Il a vocation à favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire, de manière à permettre aux élèves de bien percevoir le sens des activités proposées et le bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

### JULES : un dispositif numérique pour l'aide aux devoirs développé par le CNED

En mêlant l'intelligence artificielle et une base de connaissances évolutive, Jules répond aux questions des élèves, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>,

et les aide dans leurs devoirs, en français et en mathématiques. Cet outil innovant et ludique propose des réponses immédiates et adaptées au niveau de l'élève, des liens pour rebondir vers des contenus connexes, et des apports en méthodologie.

La plateforme est accessible à tous les collégiens et enseignants, via le site dédié ou l'application mobile. L'inscription est libre et gratuite.

— <https://devoirsfaits.cned.fr>





**FOCUS**  
CÔTE-D'OR

### Collège Malraux de Dijon

Fort de l'expérience des usages des outils numériques (espace numérique de travail, visioconférence...) pendant la période de confinement, le collège Malraux expérimente cette année un dispositif hybride qui allie deux séances en présentiel et une séance à distance.

Cette nouvelle modalité doit permettre un meilleur accompagnement des élèves y compris lorsqu'ils sont à leur domicile.

Ils pourront ainsi bénéficier de l'aide d'un enseignant pour assurer l'amorce des devoirs en recevant les explications essentielles, en décryptant les consignes et en indiquant les bonnes démarches.



### Bilan en juin 2020

- 30 % des collégiens ont déjà bénéficié du dispositif en 2019-2020
- 40 % des élèves de 6<sup>e</sup> à l'échelle académique
- moins de 9 élèves par groupe

# LA RENTRÉE POUR TOUS

## L'ESSENTIEL

- Avec la création du grand service public de l'École inclusive, la rentrée 2019 a engagé de premières étapes importantes pour l'amélioration de la scolarisation des enfants handicapés.
- Cette ambition a été réaffirmée comme incontournable par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février dernier.

### Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap

La rentrée scolaire 2020 s'inscrit dans le droit fil des orientations prises lors de la conférence nationale du handicap, le 11 février 2020, à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de la loi de 2005.

Les objectifs poursuivis dans l'académie pour une rentrée scolaire pleinement inclusive : l'accompagnement des élèves et la communication avec les familles.

- **De nouveaux recrutements d'accompagnants AESH : + 160 ETP à la rentrée** (8000 au national).
- La mise en place d'un numéro national unique 0 805 805 110 permettant une bascule automatique vers des cellules départementales d'accueil, d'écoute et de réponse.
- Le développement d'échanges réguliers avec les parents d'élèves, en lien avec le groupe académique école inclusive (Les rendez-vous de l'inclusion).

- La mise en place de comités départementaux de suivi de l'École inclusive (CDSEI) en incluant l'ensemble des partenaires de l'école dont des représentants des parents d'élèves, des collectivités territoriales, des établissements médico-sociaux. Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre est venue assister, jeudi 27 août, à la première réunion de ce comité en Côte-d'Or.
- Une commission d'affectation spécifique pour chaque enfant ou adolescent en situation de handicap dans chaque département.
- Une politique volontariste de mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) est renforcée à la rentrée, passant de 46 à 65 dispositifs en privilégiant les liens inter-degrés et le travail de collaboration entre les acteurs. Deux départements (la Nièvre et la Saône-et-Loire) verront la totalité de leurs territoires couverts par des PIAL.

## La stratégie du plan national autisme

- Notre académie a choisi de créer à la prochaine rentrée scolaire deux nouvelles unités d'enseignement maternelle autisme (dans la Saône-et-Loire et dans l'Yonne), permettant de répondre aux besoins de ces élèves le plus tôt possible. Cela conforte de fait les quatre précédentes UEMA situées dans chacun des départements de l'académie ainsi que l'unité d'enseignement élémentaire autisme créée cette année scolaire à Dijon. À cela s'ajoute un effort conséquent de chaque département de nommer des personnes ressources aidant les équipes à modifier leurs pratiques en considération des besoins constatés.
- **Un effort constant en faveur de l'accueil des élèves sourds** est déployé dans notre académie afin de conforter un réseau d'entités scolaires allant de l'école maternelle (école Eiffel de Dijon), au lycée (LGT Montchapet et LPO Le Castel, Dijon), en passant par le niveau élémentaire (école élémentaire Eiffel, Dijon) et le collège (collège Bachelard, Dijon). Ce pôle d'enseignement des jeunes sourds (PEJS) fédère les actions et profite de l'appui d'accompagnants AESH signants, d'une interprète à temps partiel, d'interfaces scolaires, de professeurs des écoles spécialisés ainsi que de professeurs de LSF.
- **Le renforcement des liens entre les établissements relevant du secteur médico-social et les entités scolaires** en développant de manière continue depuis la sortie de l'arrêté du 2 avril 2009, des unités d'enseignement du médico-social (UEMS) au sein des entités scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.



# 65 PIAL

**990** écoles en PIAL

**143** collèges en PIAL

**15** LEGT en PIAL

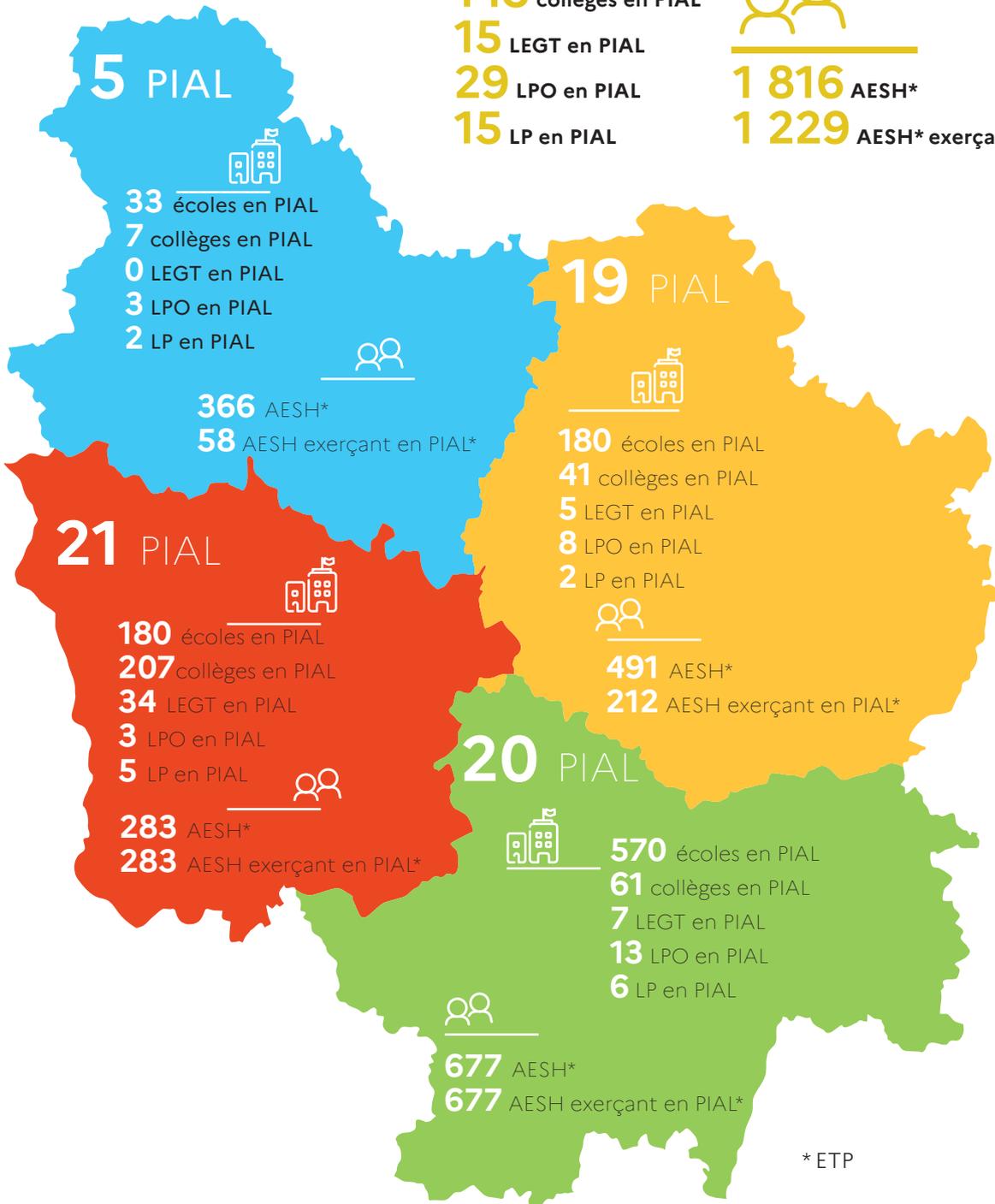
**29** LPO en PIAL

**15** LP en PIAL



**1 816** AESH\*

**1 229** AESH\* exerçant en PIAL



\* ETP



## TÉMOIGNAGE

### AESH, un métier enrichissant !

Maman de 3 enfants, Isabelle a débuté ses missions d'AESH en 2016 avec l'envie d'aider. Actuellement en poste sur le PIAL Malraux (21), elle a accompagné cette année Alexia, une élève déficiente visuelle en seconde au lycée Charles de Gaulle à Dijon.

« Polyvalence, patience, bienveillance sont les exigences de ce métier car nous devons relever des défis tous les jours pour guider les élèves que nous suivons vers l'autonomie ». Un accompagnement qui nécessite de grandes qualités humaines et de réelles qualités d'adaptation.

« Pendant le confinement, j'ai suivi l'ensemble des cours d'Alexia par visio, pronote ou pearltress, afin de lui restituer par téléphone. C'était un gros défi car une personne déficiente visuelle doit tout apprendre par la voix. On ne réalise pas le nombre d'heures et la concentration dont ont besoin ces élèves. Il m'a fallu déployer beaucoup d'imagination pour la motiver ! J'ai bénéficié d'un accompagnement formidable et d'une grande bienveillance de la part des équipes pédagogiques ». Grâce à ce soutien quotidien, Alexia a obtenu son passage en première.

En parallèle, Isabelle a accepté de faire un remplacement dans une école maternelle à Saint-Julien (21) « pour dépanner pendant cette période très particulière », afin de suivre une petite fille avec un handicap.

Aujourd'hui, elle s'épanouit dans ce métier qu'elle qualifie d'enrichissant à la fois socialement, culturellement et humainement.

# LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET L'ABSENTÉISME

## L'ESSENTIEL

- La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale et un enjeu dans le cadre de la « Stratégie Europe 2020 ». Elle articule prévention et remédiation autour d'un objectif central : faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société. Cependant, le décrochage scolaire n'est pas un phénomène uniforme et homogène. Il se matérialise par autant de trajectoires individuelles et d'histoires de vie et s'explique par une combinaison de facteurs de risques internes et externes à l'École. La réponse ne pouvant être univoque, les outils à activer sont multiples.

### Le groupe académique de prévention du décrochage scolaire

Le groupe de prévention du décrochage scolaire est un dispositif permanent pour lutter contre les sorties précoces du système scolaire. Il réunit l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la compréhension et à la prise en charge de la problématique de l'élève dans sa globalité.

Le GPDS se réunira courant septembre, puis fréquemment, selon un calendrier établi par l'équipe de direction. Il est composé du chef d'établissement, du référent décrochage scolaire, du conseiller principal d'éducation, d'enseignants (professeurs principaux), du

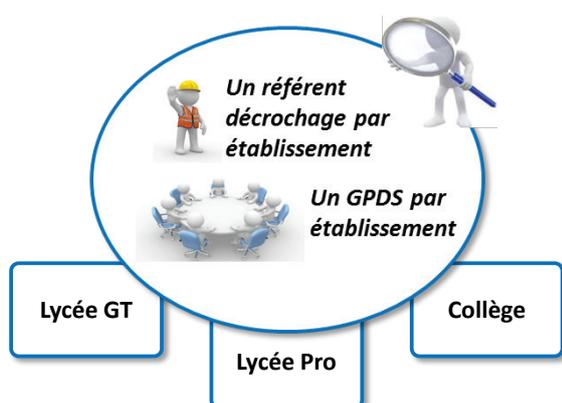
psychologue de l'éducation nationale, de l'infirmière scolaire, de l'assistante sociale et du coordonnateur de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

À partir du diagnostic de décrochage, le GPDS établit un plan d'action et définit des priorités d'intervention pour chacun des élèves concernés. Les moyens d'action sont divers :

- désignation d'un référent pour chaque élève identifié, tutorat renforcé
- actions de remise à niveau
- accompagnement adapté
- projet d'équipe, personnalisation pédagogique
- actions de soutien à la persévérance scolaire



Dans les établissements, les GPDS et les référents décrochage prennent en charge les élèves dès les signes avant-coureurs



**Le GPDS est animé par le chef d'établissement ou par le référent décrochage qu'il aura nommé.**

**Au sein des établissements, la collaboration entre les personnels pédagogiques et éducatifs est renforcée pour permettre une meilleure prise en charge des jeunes en situation de décrochage.**

**Les groupes de prévention du décrochage (GPDS) rassemblent les personnels pédagogiques et éducatifs pour :**

- repérer, recenser et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage, en lien avec les équipes éducatives
- mettre en place des modules de remotivation et de remédiation correspondant aux besoins des élèves repérés
- faciliter l'intégration des élèves arrivant dans l'établissement
- enrichir l'information des élèves sur les activités professionnelles et sur les entreprises

## les entretiens de situation pour aider les élèves dans leur parcours de formation

Dans le cadre de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et celui de l'obligation de suivi des élèves, chaque collège et chaque lycée propose un entretien de situation à tout élève qui demeure sans solution d'affectation ou de poursuite de formation à la rentrée.

Cela peut concerner des élèves qui ont démissionné en cours d'année scolaire précédente, qui se sont retrouvés inscrits en liste supplémentaire dans la voie professionnelle et donc sans place en établissement, ou qui n'ont pas trouvé ou rompu le contrat

d'apprentissage qu'ils espéraient... Les élèves peuvent se rendre seuls à cet entretien ou être accompagnés par un de leurs parents ou représentants.

L'entretien a pour objectif de faire un point de situation, d'apporter une aide et d'aboutir à une solution concrète de formation ou d'accompagnement répondant aux besoins de l'élève afin qu'il ne rejoigne pas le rang des décrocheurs.

Il est organisé au sein des réseaux, sous la coordination des CIO et avec la participation des psychologues de l'éducation nationale, des coordonnateurs de la MLDS aux côtés des équipes éducatives. Ils associent également des conseillers des Missions Locales et des représentants des « services Jeunesse » des différentes collectivités.



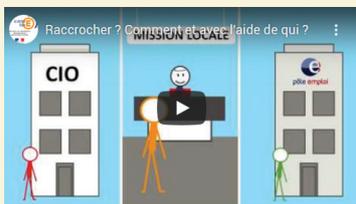
## FOCUS ACADÉMIE DE DIJON

### Un portail académique dédié à la persévérance scolaire

PERSCOL est un portail académique pour vous accompagner dans le domaine de la persévérance scolaire. Il permet de mieux comprendre le décrochage scolaire et de s'organiser pour le combattre.

Articles, vidéos, reportages, témoignages, études, chiffres... le portail propose un grand nombre de ressources à destination du grand public et des professionnels.

— <https://www.perscol.fr>



**PERSCOL**  
le portail de la persévérance scolaire

Le portail de la persévérance scolaire

Accueil Pour tous Professionnel Newsletter A propos / contact

- des vidéos, clips, articles, reportages, témoignages, paroles d'experts, podcasts...
- des chiffres et rendez-vous du mois, des documents, textes de référence sur le décrochage scolaire
- une cartographie regroupant les contacts nécessaires

[www.perscol.fr](http://www.perscol.fr)

l'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté avec le FSE

UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

# ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR PARCOURS D'ORIENTATION

## L'ESSENTIEL

- Pour construire de façon progressive et éclairée leur projet d'avenir, les élèves ont besoin de temps, d'accompagnement et d'informations précises : les réformes des lycées mises en œuvre et les outils mis à disposition répondent à cette exigence.
- Dans le cadre d'un temps dédié à l'orientation, les régions organisent désormais des actions d'information pour les collégiens et les lycéens, en lien avec les équipes éducatives.
- À la rentrée 2020, la mise en œuvre de l'obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans permet de donner à chacun toutes les chances de s'insérer dans la société.

### Un meilleur accompagnement à l'orientation

Au collège et au lycée, tous les membres des équipes éducatives, particulièrement les professeurs principaux, psychologues de l'éducation nationale, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation, contribuent à l'accompagnement des élèves.

Les heures dédiées à l'orientation leur permettent d'intervenir de façon complémentaire et coordonnée pour répondre aux besoins des élèves.

Ces heures constituent aussi un espace ouvert où les régions peuvent organiser des actions d'information prenant pleinement en compte l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux.

Les réformes des lycées offrent à la fois plus de choix, plus de progressivité et plus de liberté pour construire un parcours de formation plus personnalisé.

#### Au collège :

- **Mon Stage de 3<sup>e</sup>** : une plateforme qui recueille des offres de stage de qualité pour les élèves de l'éducation prioritaire.
- **36 h annuelles d'orientation en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>.**

#### Au lycée :

- **54 h annuelles au lycée** et préparation à l'orientation inscrite dans les programmes de 2<sup>nde</sup> en voie professionnelle.



## FOCUS NIÈVRE

### Focus Job in live - Découverte des métiers du Technicentre de la SNCF

Les élèves de 1<sup>re</sup> et terminale professionnelles et de CAP dans le domaine industriel de tous les LP publics et privés de la Nièvre ainsi que les enseignants des filières industrielles sont invités à découvrir les nombreux métiers proposés par le Technicentre de Nevers.

Les élèves peuvent y trouver des perspectives d'insertion mais aussi affirmer leur connaissance de l'entreprise et ses métiers.

L'originalité de cette action procède de la présentation en direct des métiers par des « live-chat » d'une heure via l'application Youtube. En direct, les élèves peuvent poser leurs questions, observer les agents et techniciens de l'entreprise en activité, découvrir leur activité professionnelle et comprendre leur environnement de travail.



## FOCUS RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ

### Le groupe continuum bac – 5 / bac + 5

Il est nécessaire de sécuriser des parcours de formation du lycée jusqu'à l'enseignement supérieur en luttant contre l'échec et le décrochage scolaire. Cette finalité anime l'activité du groupe continuum Bac - 5 / bac + 5.

Ce dernier œuvre, dans le cadre les nombreuses liaisons entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, au service de la réussite de tous les élèves qui font le choix d'une poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

Il propose aussi des actions d'accompagnement au profit de l'insertion professionnelle.

Le groupe continuum bac - 5 / bac + 5 a été formé à partir de la commission académique des formations post-baccalauréat.

Il s'agit d'une instance de coordination des actions existantes et de construction de nouveaux projets. Il est composé, entre autres, de chefs d'établissements, d'inspecteurs, de représentants de l'université, de l'ONISEP, de la DRAIO et de la DAFOP.

Ses domaines d'interventions sont :

- les modalités d'information et de formation des lycéens et des enseignants ;
- l'accompagnement des projets facilitant le continuum ;
- la promotion des actions dans le cadre de l'égalité et de la mixité.



### Exemples d'actions mises en œuvre :

- formation, accompagnement et information des équipes
- mise en œuvre du portail CapSup pour promouvoir l'accès aux stages d'immersion dans l'enseignement supérieur
- projet CARDIE « Cap'STAPS » visant à favoriser la réussite des élèves dans la filière STAPS grâce à un outil d'auto-positionnement
- promotion de la démarche d'action citoyenne notamment dans le cadre des parcours d'excellence et des cordées de la réussite
- développement d'une pédagogie d'accompagnement des bacheliers professionnels dans leurs poursuites d'études en BTS et des bacheliers technologiques à l'IUT
- application par décret rectoraux de quotas d'accueil minimaux de bacheliers professionnels en STS et de bacheliers technologiques à l'IUT
- production et promotion de ressources : brochure « objectif mixité »
- conférences et témoignages lors des salons de l'enseignement supérieur
- soutien des partenariats institutionnels dans le cadre de la relation école / entreprise
- développement d'un partenariat avec le conseil régional qui a aujourd'hui la compétence sur l'information sur les métiers et les formations
- mise en place de convention entre les lycées et les établissements de l'enseignement supérieur pour faciliter le parcours des étudiants
- accompagnement et suivi des élèves en situation de handicap vers et dans l'enseignement supérieur

## Les cordées de la réussite

- Une offre de tutorat collectif et personnalisé.
- Des visites culturelles dès la 3<sup>e</sup>.
- Un accompagnement individualisé tout au long du lycée.
- **Objectif rentrée 2020 : doubler le nombre d'élèves bénéficiaires** et les proposer dès la 4<sup>e</sup> pour mieux accompagner les élèves.

### De nouvelles cordées de la réussite

Dans le prolongement des recommandations de la mission Orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, mission confiée à Salomé Berlioux, et dont le rapport a été remis le 5 mars 2020, le ministère s'engage à développer les Cordées de la réussite dans les zones rurales et éloignées.

Il s'agira de placer l'accompagnement à l'orientation au cœur du projet pédagogique des collèges et des lycées ruraux, dès la classe de 4<sup>e</sup>, en tissant des liens de parrainage et de tutorat avec des étudiants ou des actifs des secteurs public et privé. L'objectif est de rompre avec les réflexes d'autocensure et de promouvoir la mobilité et l'ambition scolaire dans des territoires où l'éloignement par rapport aux grandes agglomérations, aux opportunités de poursuite d'études et d'emploi, bride trop souvent les ambitions des élèves.



### Une cordée de la réussite Santé dans la Nièvre

Cette cordée originale lutte contre les inégalités de territoires en accompagnant dès la classe de 1<sup>re</sup> les lycéens nivernais qui souhaitent poursuivre en Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) et maintenant en PASS.

La cordée propose à 80 lycéens volontaires, classes de 1<sup>re</sup> et terminale des lycées nivernais qui envisagent des études supérieures de santé, d'accéder à une meilleure connaissance des métiers de la santé et aux compétences attendues dans l'enseignement supérieur.

Cette action est préparée en lien avec l'UFR des sciences de la Santé de l'université de Bourgogne et l'association des étudiants en études de santé (TED).

2 journées ont été organisées pour les lycéens nivernais volontaires, avec des contenus liés à la connaissance des métiers de la santé et de leurs études, mais également des contenus disciplinaires (cours de biochimie, d'anatomie) :

- 24 janvier 2020 - lycée R. Follereau - Nevers en visio avec l'UFR des sciences de la santé
- 20 février 2020 - déplacement des lycéens à l'UFR des sciences de la santé - Dijon

## L'obligation de formation de 16 à 18 ans pour ne laisser personne au bord du chemin

En France, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification.

Notre pays compte 60 000 jeunes de 16 à 18 ans qui ne se trouvent ni en situation d'emploi, ni en formation, ni en études. Ces jeunes mineurs se heurtent à de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Le 13 septembre 2018, à l'occasion du lancement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Président de la République a annoncé la mise en place, à la rentrée 2020, d'une obligation de formation visant à ce qu'« aucun jeune de moins de 18 ans ne se trouve sans solution et soit scolarisé, en formation, ou en emploi ».

La loi Pour une École de la confiance prévoit désormais que « la formation est obligatoire pour tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité ». Cette obligation est remplie quand un jeune âgé de 16 à 18 ans « poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle ».

L'obligation de formation constitue une évolution majeure des pratiques éducatives et d'accompagnement des jeunes vers l'insertion et l'emploi. Elle est le prolongement jusqu'à 18 ans de l'instruction obligatoire et instaure désormais une continuité de formation et d'éducation depuis l'âge de 3 ans. Elle vise à éviter l'abandon scolaire précoce, ou, lorsque celui-ci est avéré, à sécuriser le parcours du

jeune en permettant une intervention rapide des réseaux « Formation qualification emploi » (Foquale) de l'éducation nationale, de l'ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO), et des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Les missions locales sont chargées de contrôler le respect de l'obligation de formation. Une organisation et un pilotage renforcés permettront d'améliorer le repérage et la prise en charge de ces nouveaux publics sur les territoires, en lien étroit avec les autorités régionales et les « hauts commissaires à la pauvreté ».

Ce nouveau dispositif viendra renforcer les mesures prises dans les académies pendant la période de crise sanitaire afin d'apporter des solutions nouvelles pour les jeunes mineurs et leurs familles, particulièrement touchés par le confinement, et les ramener vers le chemin de la formation.

À partir de la rentrée, chaque réseau Foquale du territoire académique sera porteur d'un ou plusieurs dispositifs de l'éducation nationale en lien avec la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) afin de répondre et de satisfaire à cette obligation de formation.

La totalité des établissements (lycées) et des centres de formation de l'académie seront sensibilisés.



## PRÉPARER LES ÉLÈVES À LEUR AVENIR

### L'ESSENTIEL

- En cette rentrée, la réforme du lycée général et technologique atteint son plein déploiement, avec la nouvelle classe de terminale et un nouveau baccalauréat. Un travail important sera consacré à la préparation du Grand oral, en lien avec les enseignements de spécialité.
- La transformation de la voie professionnelle entre dans son année 2 avec le déploiement de la co-intervention en classe de première et la réalisation du chef-d'œuvre en CAP et en baccalauréat professionnel. Les deux réformes partagent un même objectif : que chaque élève acquière les compétences qui favoriseront la poursuite de son parcours dans l'enseignement supérieur ou son insertion professionnelle.
- La préparation de l'avenir de chaque jeune investit des champs de compétences qui tiennent aussi à la culture, au numérique, à la mobilité internationale. Celles-ci fondent l'exercice plein et entier de la citoyenneté de chacun. Un travail spécifique est aussi conduit autour de l'apprentissage comme modalité de formation et tremplin vers l'insertion professionnelle.

---

### Parachever le nouveau lycée

La réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle bénéficient toutes deux du travail continu des comités de suivi respectivement pilotés par Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot et par Marc Foucault : cette dynamique favorise les échanges réguliers avec les représentants des personnels, avec les instances, et contribue ainsi, grâce à la réflexion partagée par tous, à la définition consensuelle de modalités d'évolution des dispositifs.

## Pour plus de lisibilité du baccalauréat l'appellation des épreuves est clarifiée

- Sur proposition des lycéens, les épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont désormais dénommées « évaluations communes » pour traduire le fait qu'il s'agit de devoirs communs réalisés dans le cadre des heures de classe au cours des années de première et de terminale. Leur nombre reste inchangé pour valoriser le travail régulier et les progrès des élèves. Elles comptent pour 30 % de la note finale du baccalauréat.

## Pour plus de souplesse dans l'organisation du contrôle continu

- Les commissions d'harmonisation n'ont plus lieu après chaque session « d'évaluations communes » mais respectivement en fin d'année de première et de terminale. Ainsi, après chaque évaluation les candidats prennent connaissance de leur note qui, le cas échéant, peut être harmonisée en fin d'année.
- Le calendrier de passation de ces évaluations communes est fixé par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration.
- Aucune évaluation commune n'excède 2 h et aucune épreuve terminale n'excède 4 h, à l'exception des matières comprenant des épreuves pratiques. Pour favoriser la pratique orale en langue vivante, l'évaluation commune de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales qui n'est pas poursuivi en terminale consiste désormais en un oral de 20 min.

## Pour plus d'accompagnement des élèves et des professeurs

- Pour faciliter la mise en place de l'enseignement scientifique en première, les professeurs choisiront 3 thèmes sur les 4 inscrits dans le programme.
- Au niveau national et académique, les formations destinées aux professeurs consacrées aux « évaluations communes » et à la préparation du grand oral sont renforcées.
- Les professeurs auront la possibilité d'indiquer dans la banque nationale de sujets leurs avis sur les sujets.
- Un comité des utilisateurs, composé notamment d'inspecteurs, de chefs d'établissement et de professeurs, est mis en place afin de rendre plus fonctionnelles les applications numériques utilisées pour le baccalauréat.

## PIX : développer et certifier les compétences numériques des élèves

Initié par le MENJS et le MESRI, Pix.fr est un service public en ligne ouvert à tous : élèves, étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, retraités. Articulant évaluation, développement et certification de compétences numériques, il a pour objectif d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences numériques tout au long de la vie. Pix est, cette année, généralisé dans les collèges et les lycées, avec l'introduction d'une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3<sup>e</sup> et de terminale, et d'un accompagnement pédagogique innovant pour les professeurs.

- <https://pix.fr>





## Voie professionnelle : les nouveautés de la rentrée 2020

Après les classes de 2<sup>de</sup> du baccalauréat professionnel et de 1<sup>re</sup> année de CAP, les élèves de 1<sup>re</sup> pro et de 2<sup>e</sup> année de CAP bénéficient en cette rentrée 2020 de parcours pleinement renouvelés.

### CAP : UN NOUVEAU PARCOURS DE RÉUSSITE EN 3 ANS

- Pour les élèves qui entrent en 2<sup>e</sup> année de CAP à la rentrée 2020, selon leur souhait et compte tenu de leurs difficultés

*Le parcours CAP en 1 an est également maintenu*

### UNE ATTESTATION INTERMÉDIAIRE EN FIN DE 1<sup>RE</sup> PRO

#### À COMPTER DE JUIN 2021

- Délivrée à partir d'une moyenne spécifique des notes obtenues durant l'année
- Un bilan d'étape pour mieux se préparer au baccalauréat professionnel

### 6 NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS EN 2<sup>DE</sup> PRO

Aéronautique

Industries graphiques  
et communication

Hôtellerie et restauration

Alimentation

Études et modélisation  
numérique du bâtiment

Beauté et bien-être

*Soit 9 familles de métiers au total, avec les métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique et les métiers de la relation client*

### DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION

- Tous les élèves de CAP, 2<sup>de</sup> pro et 1<sup>re</sup> pro concernés
- Préparation de la terminale 2021/2022 : plus de liberté pour les établissements qui pourront remplacer la co-intervention par un autre module

### DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

- Objectif : de l'apprentissage dans chaque lycée professionnel
- Pour tout ou partie du cycle de formation (CAP ou baccalauréat professionnel)

### MISE EN PLACE DU CHEF-D'ŒUVRE POUR LES ÉLÈVES DE 1<sup>RE</sup> PRO

- 56 h de formation en 1<sup>re</sup>
- 52 h en terminale

*La réalisation du chef-d'œuvre se poursuit pour les élèves entrés en CAP en 2019*

## Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

Depuis quelques années, plusieurs dispositifs et d'évolutions installés par le ministère de l'Éducation nationale ont pour objectifs de favoriser les poursuites d'études et l'insertion professionnelle des jeunes.

**Le parcours Avenir** existe depuis 2015 : le **parcours individuel d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel**

Améliorer l'insertion des jeunes et mieux les préparer au monde professionnel suppose que chaque élève puisse connaître les métiers dans leur environnement. Permettre à chaque élève de la 6<sup>e</sup> à la T<sup>le</sup> d'acquérir les premières clés de compréhension du monde professionnel pour construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle est l'enjeu du parcours Avenir. Il vise à faciliter et développer les échanges entre l'École et les acteurs du monde économique, notamment locaux.

Au collège comme au lycée, il s'appuie sur la rencontre avec un acteur du monde professionnel, une visite d'entreprise, la participation à un projet pédagogique basé sur l'esprit d'initiative, d'engagement et de groupe (mini-entreprise, mini-coopérative, concours, etc.) Il peut, pour cela, s'appuyer sur de nombreux partenariats locaux et sur des actions éducatives dédiées à la découverte du monde professionnel : Semaine École-entreprises, Semaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'École, Semaine de l'entrepreneuriat féminin, Semaine de l'industrie à l'École, etc.

Il a pour objectifs de permettre à l'élève de :

- découvrir le monde économique et professionnel
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative

- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel

Les parents sont associés aux différentes étapes du parcours.

### La progressivité de parcours affirmée par la transformation de la voie professionnelle (TVP)

Mises en place en classe de seconde dans le cadre de la **transformation de la voie professionnelle**, les familles de métiers permettent aux élèves d'affiner leurs choix d'orientation en cours de parcours. La TVP introduit aussi un accompagnement vers les poursuites d'études ou l'insertion professionnelle dès la classe de première. En cours de terminales, cet accompagnement sera plus ciblé vers l'une ou l'autre des possibilités selon le choix de l'élève.

En complément dans l'académie, depuis 2 ans, tous les LP doivent mettre en place une semaine d'accueil destinée à familiariser les élèves avec leur nouvel environnement. C'est une semaine d'intégration qui permet de découvrir l'environnement scolaire et professionnel à travers un temps d'accueil spécifique, des rencontres avec des professionnels ou des visites d'entreprises.

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) font partie intégrante de la formation. Elles sont des occasions privilégiées de préciser le projet professionnel des élèves et elles sont un facteur déterminant de leur insertion professionnelle. Elles constituent une véritable modalité d'alternance entre temps scolaire et temps en entreprise.

Les actions proposées par nos partenaires dans les conventions telles que les visites d'entreprises, les témoignages en classe, ou l'accueil de jeunes en séquence d'observation permettent d'ancrer les apprenants dans la réalité du monde professionnel et de mieux les accompagner vers l'emploi.

## Accompagnement des jeunes vers l'apprentissage

Les élèves de 3<sup>e</sup> désireux de s'orienter vers une formation professionnelle en apprentissage ont la possibilité d'être accompagnés s'ils le souhaitent. Lors de la collecte des vœux par Affelnet, les familles autorisent le rectorat à transmettre aux CFA les informations permettant de les contacter.

Un accompagnement individualisé se met en place pour aider chaque jeune dans sa recherche d'entreprise. En juin 2020, 1 054 jeunes ont fait ce choix. Ils étaient 966 en juin 2019.

L'accompagnement des jeunes vers un parcours de formation par apprentissage se poursuit durant la totalité de leur scolarité. La région académique Bourgogne-Franche-Comté, notamment l'académie de Besançon, s'est engagée dès septembre 2018 dans une expérimentation dite « 2 + 1 ». Cette modalité de parcours de formation est aujourd'hui généralisée à toutes les formations en bac pro.

Un élève qui souhaite, à l'issue de la 2<sup>nd</sup>e ou de la 1<sup>re</sup> poursuivre sa formation sous statut d'apprenti en a la possibilité tout en restant scolarisé au sein de son établissement.

Durant l'année scolaire 2019-2020, 74 élèves de terminale professionnelle ont achevé leur formation en tant qu'apprenti en bénéficiant de la formule « 2 + 1 ». Au cours de la même année scolaire 13 jeunes ont bénéficié de cette modalité de formation dès la classe de 1<sup>re</sup>.

**de 12 à 14 semaines de PFMP en CAP,  
18 à 22 semaines réparties sur les trois  
années de formation en baccalauréat  
professionnel**

**1 534 élèves en CAP (1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup>),  
42 952 jours de stage en entreprise**

**8110 élèves en bac pro (2<sup>nd</sup>e, 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup>),  
213 368 jours de stage en entreprise**

## Encourager la mobilité des jeunes



La mobilité européenne et internationale constitue un véritable atout. Ainsi, lors de mobilités collectives ou individuelles à l'étranger, les élèves confortent tout autant des compétences langagières qu'ils cultivent, ouverture nécessaire à la construction de leur citoyenneté. Lors de ces expériences, les élèves questionnent leurs référents culturels, les ressemblances et les écarts qui existent avec les pays partenaires, réexaminent leurs droits et devoirs. De l'école au lycée, sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire, ce type d'expérience nourrit le parcours citoyen et participe ainsi à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

La mobilité permet également de développer les compétences numériques. De nombreux outils numériques permettent des échanges entre élèves de différents pays autour de sujets variés. Ainsi l'action e-Twinning permet à des enseignants et des élèves de s'investir dans des projets collaboratifs.

Dès que nous serons en capacité de le faire, nos élèves, nos enseignants reprendront le chemin de l'Europe et du monde pour enrichir leur formation, leurs connaissances et leur vécu. La nouvelle programmation du programme Erasmus+ 2021-2027 le rend plus ouvert, plus responsable et plus ambitieux. Dès la rentrée scolaire 2020, les mobilités hybrides permettront de tenir compte de la situation sanitaire actuelle. Celles-ci associeront des activités virtuelles en lien avec la mobilité, comme l'apprentissage à distance organisé par l'établissement d'accueil, avec une mobilité physique à l'étranger à une date ultérieure.

Bénéfique pour les élèves et les enseignants, mais également pour les écoles et les établissements scolaires, la mobilité s'avère un élément à part entière des apprentissages, une compétence reconnue. Cette mobilité est

reconnue dans le parcours de l'élève. La Délégation régionale académique aux relations européennes et internationales vous accompagne dans vos projets d'ouverture internationale.

## Affirmer l'ouverture à la culture

Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, les arts et la culture intègrent la pluralité et la richesse des apprentissages. Ils participent non seulement à l'épanouissement des élèves, mais aussi à leur émancipation en développant leur capacité à penser par eux-mêmes et à s'exprimer dans leur singularité.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Culture ont mis en place une politique commune reposant sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : connaissance, pratique artistique, rencontre avec les œuvres et avec les artistes.



### objectifs 2020 - 2021, une action culturelle et artistique ciblée

- Nouvelles actions en direction des lycées professionnels
- Généralisation d'Adage : nouvelle application numérique au service des projets artistiques et culturels portés par les professeurs

#### REGARDER

- **Patrimoine** : Journée Levez les yeux ! dans le cadre des JEP et vadémécum  
*Connaître le patrimoine de proximité*
- **Histoire des arts** : un guide Comment enseigner l'histoire des arts (École du Louvre et Inha)
- **Cinéma** : César des lycéens remis depuis deux ans par un jury de 1 000 élèves de terminale

#### S'EXPRIMER À L'ORAL

- Expérimentation sur un enseignement d'éloquence en 3<sup>e</sup> dans le cadre du cours de français
- Grand oral au baccalauréat général et technologique
- Présentation orale du chef-d'œuvre en voie professionnelle

#### DÉVELOPPER SON ESPRIT CRITIQUE

- Développement de webradios
- **3 temps forts** :
  - Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information, sous l'égide de l'Unesco
  - Semaine de la presse et des médias dans l'École
  - Semaine européenne de l'éducation aux médias (1<sup>re</sup> édition en mars 2019)



# FOCUS

## RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### **Réussir le 100% EAC : un engagement fort de l'académie de Dijon pour l'éducation artistique et culturelle**

Les arts et la culture participent à l'épanouissement des élèves et à leur émancipation en développant leur capacité à penser par eux-mêmes et à s'exprimer dans leur singularité. Dans cette perspective, le Président de la République s'est engagé à ce que 100% des enfants bénéficient d'un parcours artistique et culturel pendant leur scolarité.

L'année 2020 marque le début de l'acte II du plan À l'école des arts et de la culture qui met en avant la nécessité d'une action ciblée en direction des élèves qui ne bénéficient pas encore d'actions artistiques et culturelles. L'académie de Dijon est fortement engagée avec la Direction Régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec les collectivités territoriales et les partenaires culturels, dans la mise en œuvre d'une politique qui s'appuie sur les enseignements artistiques et favorise la généralisation des actions artistiques et culturelles. Cette généralisation repose sur l'identification, par des professeurs chargés de mission liés à l'EAC, d'écoles ou d'établissements n'ayant pas ou peu bénéficié de projets artistiques et culturels, notamment les lycées professionnels.

**L'académie porte une attention particulière aux axes prioritaires de la généralisation de l'EAC :** chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique. 32 résidences d'EAC se déploieront au sein d'écoles sur des territoires prioritaires et un projet autour de l'artiste Aldebert fera chanter 25 collèges de l'académie. Des projets qui sauront illustrer la mobilisation de tous les acteurs de l'EAC au profit des élèves.

## La grande rentrée de l'apprentissage : 16-17 septembre 2020

Sous le patronage du Gouvernement, les acteurs publics et privés de l'emploi (pôle emploi, branches professionnelles...) s'unissent aux côtés du Groupe de presse AEF info et des entreprises, pour organiser les 16-17 septembre prochain la Grande Rentrée de l'Apprentissage.

L'objectif de cet événement digital est de mettre en relation recruteurs et apprentis.

Ce forum est destiné :

- aux jeunes de 16 à 30 ans, à la recherche d'une entreprise,
- aux recruteurs à la recherche d'un ou d'une apprentie.

### Les + candidats :

- Accès à des milliers d'offres
- Optimisation des recherches
- Rencontres à distance avec des recruteurs de toute la France !
- Des coaching individuels et collectifs
- La préparation aux entretiens digitaux par Pôle emploi et les Missions Locales
- Un programme d'ateliers et des préparations individuelles en ligne par des bénévoles

### Les + entreprises :

- Des aides avantageuses pendant un an pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés, et pour les plus grandes si elles respectent l'objectif de 5 % d'alternants dans leurs effectifs.
- Dépôt des offres facilité
- Recrutement plus rapide grâce au matching
- Entretiens à distance et planning optimisé

**Jeunes d'Avenir** LA GRANDE RENTRÉE DE L'APPRENTISSAGE  
16-17 septembre 2020

**C'est le moment de recruter en apprentissage !**

Les acteurs publics et privés de l'emploi s'unissent, aux côtés du Groupe de presse AEF info, pour organiser les 16-17 septembre la Grande Rentrée de l'Apprentissage, un forum national digital pour faciliter la rencontre entre :  
- des jeunes de 16 à 30 ans, à la recherche d'une entreprise,  
- des recruteurs à la recherche d'un ou d'une apprentie).

Le gouvernement met en place des aides très avantageuses : 8 000 euros (5 000 pour les apprentis mineurs) pendant un an pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés, et pour les plus grandes si elles respectent l'objectif de 5 % d'alternants dans leurs effectifs.

SUR MESURE	RAPIDE	EFFICACE	FACILE
Un matching optimisé grâce à l'intelligence artificielle	Moins de 5 mn pour créer son compte et déposer ses offres	La concentration des offres et des candidats sur la plateforme	Les offres non pourvues restent sur Jeunes d'Avenir Recrut, le job board dédié aux jeunes

**Le + La préparation des jeunes en amont**  
Pôle emploi et les Missions Locales préparent les jeunes aux entretiens digitaux de la Grande Rentrée de l'Apprentissage. Avec en plus un programme d'ateliers et des préparations individuelles en ligne par des bénévoles (managers, responsables des ressources humaines, consultants).

Vous souhaitez profiter de cette grande rentrée de l'Apprentissage, mais ne pouvez être disponible les 16-17 septembre ?  
Déposez vos offres directement sur le job board **Jeunes d'Avenir Recrut**.

Un événement soutenu par : aef, GOUVERNEMENT, AGENCE NATIONALE DES TERRITOIRES, MISEF, Les 11 Opco, pôle emploi, LE PÔLE DES MISSIONS LOCALES. En partenariat avec les branches professionnelles, les réseaux et organismes de formation, Cjep emploi et divers AEF, les entreprises.

### Site de référence :

- [www.jeunesdavenirs.fr](http://www.jeunesdavenirs.fr)

### Lien pour s'inscrire à l'évènement :

- <https://grande-rentree-apprentissage.vimeet.events/fr/>

### Télécharger le flyer :

- [https://www.jeunesdavenirs.fr/wp-content/uploads/2020/08/Flyer-Apprentissage-A4\\_def.pdf](https://www.jeunesdavenirs.fr/wp-content/uploads/2020/08/Flyer-Apprentissage-A4_def.pdf)

## Retour sur les résultats d'examens

### Baccalauréat 2020

	Premier groupe d'épreuves 2020			Deuxième groupe d'épreuves 2020			Résultat global 2020			Résultat global 2019	Variation 20-19 (pts)
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	
Baccalauréat professionnel	3 922	3 436	87,6	222	121	54,5	3 922	3 557	90,7	84,5	6,2
Baccalauréat technologique	2 984	2 636	88,3	302	207	68,5	2 984	2 843	95,3	90,4	4,9
Baccalauréat général	8 612	8 104	94,1	474	342	72,2	8 612	8 446	98,1	91,6	6,5
Tous baccalauréats confondus	15 518	14 176	91,4	998	670	67,1	15 518	14 846	95,7	89,6	6,1

Source : Rectorat de Dijon – SSA – Océan Cyclades

Champ : candidats scolarisés dans l'académie de Dijon.

### DNB 2020

Académie	Candidats présents 2020	Candidats admis 2020	Taux de réussite 2020	Taux de réussite 2019	Variation 2020/19 (pts)
Série Générale	16 689	15 256	91,4%	88,8%	2,6
Série Professionnelle	2 160	1 822	84,4%	75,2%	9,2
Toutes séries confondues	18 849	17 078	90,6%	87,3%	3,3

Source: Rectorat de Dijon SSA – Cyclades



## RESPECTER AUTRUI ET S'ENGAGER POUR LA RÉPUBLIQUE

### L'ESSENTIEL

- Le respect d'autrui est une compétence fondamentale qui se construit chaque jour, en classe à travers les enseignements et dans tous les lieux investis sur les temps scolaire et périscolaire, où les élèves font l'expérience du lien social et de l'appartenance à une communauté éducative portant haut les valeurs de dignité et d'égalité. Le respect d'autrui se consolide tout au long de la scolarité. Il garantit à chaque élève un environnement d'apprentissage épanouissant et sûr, ainsi que les conditions nécessaires pour expérimenter les responsabilités de futur citoyen, notamment celle de s'engager au service de l'intérêt général.
- L'engagement des élèves est un facteur essentiel dans l'apprentissage des valeurs démocratiques. Les instances de vie collégienne et lycéenne permettent aux élèves de participer de manière active à la réflexion qui conduit à la prise de décisions stratégiques dans leur établissement comme au niveau académique.
- Le nouveau périmètre du ministère constitue une véritable chance : il permet de mieux coordonner les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'élève ; il renforce les liens entre les apprentissages et les pratiques dans tous les domaines, notamment ceux de l'art, de la culture et des sports.

### **Prévenir les atteintes à la laïcité, au racisme et à l'antisémitisme, y répondre efficacement et sans tarder**

Le respect d'autrui constitue le principe même de la vie collective dans notre République, particulièrement à l'école. Chaque fois qu'il est porté atteinte au principe constitutionnel de laïcité, chaque fois qu'un acte à caractère raciste ou antisémite est constaté, il convient d'y remédier avec constance, sérénité mais aussi fermeté car ce sont les équilibres de toute notre société qui sont remis en cause.

C'est ainsi que l'équipe académique Valeurs de la République intervient rapidement et accompagnent durablement les personnels des établissements scolaires dans leur mission de transmission des valeurs et principes de la République.

En outre, le vadémécum Agir contre le racisme et l'antisémitisme offre, sur le modèle du vadémécum La laïcité à l'école, un ensemble de fiches pratiques permettant de comprendre, et prévenir des actes à caractère raciste et antisémite, ou d'y répondre avec efficacité.

L'application Faits établissement permet également aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement de signaler les faits graves dont les atteintes à la laïcité et les actes à caractère raciste et antisémite. En complément de cette application, deux formulaires électroniques de saisine sont à disposition de tous les personnels de l'éducation nationale afin de faciliter le recueil et la prise en compte :

- **des atteintes à la laïcité** : [eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-lalaicite.html](https://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-lalaicite.html)
- **des actes à caractère raciste ou antisémite** : [eduscol.education.fr/cid136973/formulaire-valeurs-de-la-republique.html](https://eduscol.education.fr/cid136973/formulaire-valeurs-de-la-republique.html)

Ce soutien concret aux équipes des écoles et des établissements s'appuie sur deux instances nationales :

- le Conseil des sages de la laïcité, placé auprès du ministre et présidé par Dominique Schnapper, qui définit une doctrine claire et commune pour l'institution scolaire ;
- l'équipe nationale Valeurs de la République, placée sous l'autorité de la secrétaire générale, regroupe les directions du ministère. Elle met en œuvre la doctrine et apporte un soutien opérationnel aux équipes académiques.

## Lutter contre toutes les formes de harcèlement

### Généralisation du programme clé en main

Le programme clé en main Non au harcèlement associe différentes actions selon un

déroulement annuel précis (information des parents d'élèves, sensibilisation des personnels, journée Non au harcèlement, participation au concours Non au harcèlement, Safer Internet Day) et permet ainsi aux écoles et établissements de décliner de nouvelles mesures telles que :

- un module pédagogique de 10 h dédié à la prévention (5 séquences de deux heures chacune réparties sur toute l'année scolaire) pour les cycles 2, 3 et 4 (du CP à la 3e) ;
- la mise en place d'une équipe ressource dans l'école ou le collège, formée à la méthode de préoccupation partagée et à la prise en charge spécifique des situations et du suivi des situations ;
- la présentation de nouvelles ressources : le kit parents, la mallette 10 heures des professeurs, la mallette ambassadeurs ;
- la mise en œuvre effective du plan de prévention des violences et du harcèlement présenté et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration ;
- la mise à disposition d'un kit de communication afin de présenter le programme aux équipes et aux familles (posters, affiches, flyers, etc.).

### Une politique renforcée en direction du premier degré

La journée Non au harcèlement se tiendra le jeudi 5 novembre 2020. Elle sera l'occasion de dévoiler une nouvelle campagne consacrée aux situations de harcèlement dans le premier degré et de proposer des outils aux équipes pédagogiques et éducatives.

À noter : Le concours Non au harcèlement est désormais accessible aux élèves dès le CP avec la création d'un nouveau prix spécial école élémentaire.



## FOCUS SAÔNE-ET-LOIRE

### Le Collège Centre du Creusot lauréat du concours « Non au harcèlement »

Début juillet, des élèves de 4<sup>e</sup> ont remporté le concours national de l'éducation nationale Non au harcèlement pour la meilleure affiche cycle 4.

Tout au long de l'année, à raison d'une séance par semaine, les élèves ont œuvré à la réflexion et à la conception d'une affiche à même de sensibiliser les jeunes au harcèlement.

La rectrice se rendra dans l'établissement le 11 septembre prochain pour honorer l'équipe gagnante et les professeurs investis dans ce projet.



## Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons et la lutte contre les discriminations

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif a été déclinée au niveau régional. Elle sera signée le 1<sup>er</sup> octobre 2020 en présence de tous les partenaires. La déclinaison de la convention régionale s'articule autour de 5 axes dont un qui s'intitule « lutter contre les violences sexistes et sexuelles ». Cet axe sera mis en avant dans notre académie à travers un séminaire intitulé : « Quels sont les enjeux relatifs au genre et à l'orientation sexuelle à l'école ? ».

Selon le rapport sur les LGBTphobies 2020 de SOS homophobie : « Les violences en milieu

scolaire se traduisent encore principalement par du rejet (79 %) et des insultes (61 %). Même si la majorité des agressions en milieu scolaire proviennent des élèves, 26 % d'entre elles émanent de l'équipe éducative (direction, corps enseignant ou personnel). » C'est pourquoi une formation inter catégorielle sera proposée dans le Plan Académique de Formation (PAF) sur la prise en charge des publics LGBT+ dans l'affirmation de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Un groupe de travail pluri catégoriel sera constitué sur cette thématique et plus particulièrement sur la prise en charge et l'accompagnement par les adultes des élèves LGBT+ ou en transition dans les lieux de vie des élèves.

## Les instances de la vie lycéenne et collégienne

Les instances de la vie lycéenne et collégienne permettent de connaître les attentes des élèves et ainsi les accompagner au plus près.

Le premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021 sera marqué par une enquête à destination des principaux de collège sur les conseils de vie collégienne. Cette enquête portera sur la constitution, la périodicité des réunions, les sujets traités, l'encadrement et l'animation de cette instance.

Concernant le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL), l'année scolaire 2020-2021 est une année de renouvellement des élus. Les élections, qui auront lieu le 26 novembre, permettront de désigner les lycéennes et lycéens qui représenteront l'ensemble des élèves. Ils seront les interlocuteurs privilégiés auprès de la rectrice afin d'échanger et de proposer des actions qu'ils veulent porter. Le développement durable et la lutte contre les discriminations sont des sujets auxquels ils sont attachés. Ils seront réunis une première fois pour un séminaire de formation qui se déroulera début décembre. Ils choisiront alors les thématiques sur lesquelles ils veulent travailler. Les élus du CAVL seront ensuite réunis régulièrement tout au long de l'année. En parallèle, une formation commune adultes représentants élèves sur la thématique de la lutte contre le harcèlement aura lieu sur deux jours.

## Le sport, porteur de valeurs fortes auprès des élèves

**Accroître la place du sport à l'école**

**Augmenter les temps de pratique sportive à l'école**

À la rentrée 2020, l'opération 30 minutes d'activité physique par jour, lancée avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques Paris 2024, va permettre aux élèves de primaire de lutter contre la sédentarité en s'amusant.

Le dispositif Cours le matin, EPS et sport l'après-midi, lancé en 2019, concerne en 2020 plus de 400 écoles et collèges.

### Garantir la maîtrise des apprentissages fondamentaux

Depuis octobre 2019, l'aisance aquatique est une priorité gouvernementale. Un appel à projets a été lancé en 2019 pour expérimenter des « classes bleues » pour 20 000 enfants et 700 instructeurs, décalé dans le temps en raison de la crise sanitaire.

Le programme Savoir rouler à vélo, est mis en œuvre avec le ministère de l'Intérieur, le ministère des Transports et les partenaires sportifs (associations de prévention, usagers de la bicyclette, fédérations sportives). Il permettra d'ici 2022 le déploiement d'un apprentissage massif du vélo pour les élèves entre 6 et 11 ans, dans le cadre scolaire ou périscolaire, leurs offrant ainsi une réelle autonomie à l'entrée au collège tout en les incitant à des mobilités actives en toute sécurité.

### Mobiliser autour de la Journée nationale du sport scolaire

La 11<sup>e</sup> édition de la Journée nationale du sport scolaire aura lieu le 23 septembre 2020 sur le thème de la santé et de la reprise d'activité physique avec plus de 6 500 opérations mises en place (forums, tournois, rencontres) et plus d'1 million d'élèves mobilisés dans toutes les académies. Les partenariats du ministère renouvelés avec les fédérations sportives scolaires (Usep, UNSS, UGSEL) permettront de déployer davantage d'actions éducatives autour du sport dans les territoires.

## LE HANDIGUIDE DES SPORTS

Rénové en 2020, le Handiguide des sports permet notamment aux parents, aux professionnels et aux jeunes de procéder à une recherche multicritères des structures disposant d'une offre parasport, avec géolocalisation des sites de pratique, des trajets d'accès aux structures sportives et le partage de témoignages inspirants :

- [handiguide.sports.gouv.fr](https://handiguide.sports.gouv.fr)

### Renforcer l'inclusion des élèves en situation de handicap

L'intégration de paradisciplines dans les programmes officiels d'EPS permet de :

- mieux accompagner les élèves handicapés pour qu'ils puissent accéder aux activités sportives scolaires, notamment les jeunes porteurs de troubles du spectre de l'autisme pour lesquels la pratique sportive semble tout particulièrement bénéfique
- assurer une meilleure coordination entre l'École et les acteurs du parasport en faveur du projet de l'enfant

- renforcer l'offre sportive scolaire et la conjuguer avec l'offre sportive en club ;
- permettre aux clubs sportifs locaux d'utiliser les installations sportives de l'école, de l'établissement, etc. ;
- participer à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire, universitaire ;
- accompagner, accueillir des sportifs de haut niveau, bénéficier de leur parrainage.

Plus de 2 600 écoles, établissements scolaires et universitaires sont labellisés au niveau national, soit une participation de plus d'un million d'élèves et d'étudiants. L'objectif est d'atteindre 20 % d'écoles et établissements labellisés à l'horizon 2024.

## Fédérer autour des Jeux olympiques avec la labellisation Génération 2024

Le label Génération 2024 invite les écoles, établissements scolaires, de formation professionnelle et universités volontaires à :

**89 écoles et EPLE labellisés** dans l'académie de Dijon  
**30** en Côte-d'Or, **18** dans la Nièvre, **21**  
 en Saône-et-Loire, **20** dans l'Yonne

## Les Classes défense et sécurité globales : un projet pédagogique et éducatif pour les collèges, en partenariat avec une unité militaire

### les collèges, en partenariat avec une unité militaire

Les « Classes défense et sécurité globales » (CDSG) constituent l'un des dispositifs-phare du lien armées-jeunesse et du plan « égalité des chances » mis en place en 2007 par le ministère des Armées.

Elles font partie des projets pédagogiques et éducatifs interdisciplinaires et pluriannuels, en lien avec la défense et la sécurité, mené à l'initiative d'un établissement scolaire, en partenariat avec une unité militaire marraine. Ces projets consistent en des temps de rencontre et d'échanges entre les élèves et les militaires répartis tout au long de l'année.

Ce dispositif s'adresse à des classes de collège (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) et à des classes de lycées de la voie générale et technologique ou professionnelle, situés en réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+).



### FOCUS CÔTE-D'OR

La journée des chefs de sites et des partenaires du centre du service national de Dijon s'est déroulée le 6 février 2020. L'occasion d'évoquer les dispositifs jeunesse pilotés par la direction du service national et de la jeunesse, et plus particulièrement les classes de défense et de sécurité globale, dont le bilan 2019 est élogieux.

En octobre 2019, sept conventions (entre le collège et le lycée Carnot (Dijon), le collège Le Chapitre (Chenôve), le collège Félix Tisserand (Nuits-Saint-Georges), le collège Saint-Michel (Dijon) et une unité militaire (régiment de l'armée de terre, base aérienne ou navale, bâtiment de guerre...) ont été signées au collège Le Chapitre à Chenôve (Côte-d'Or), en présence de la rectrice, du chef de corps du 511<sup>e</sup> régiment du train et du commandant du sous-marin nucléaire Rubis. Elles officialisent la mise en œuvre des classes défense.

*« Faire partie d'une classe de défense et de sécurité globale, c'est un honneur [...] Si je pouvais le crier, je le ferais. Ça ne me gênerait pas ! »*

Krylian, classe de 3<sup>e</sup>

### Les objectifs des Classes défense et sécurité globales :

- Donner aux jeunes une vision des défis de défense et de sécurité auxquels la France doit faire face ; leur montrer que la défense est globale et les inviter à y prendre part pour développer la résilience de la nation ;
- Promouvoir la communauté de défense et faire vivre le lien armées-Nation ;
- Développer la citoyenneté et le civisme en transmettant le savoir-être, l'éthique civique et les valeurs collectives qu'incarnent les armées.

### Quelles activités sont proposées ?

- Les activités (cinq à dix) sont réparties tout au long de l'année scolaire. Elles consistent en des conférences, des témoignages, des visites d'unités militaires, une quête pour l'œuvre du Bleuet de France, des voyages ou cérémonies mémoriels...

Ces classes apportent beaucoup aux jeunes : le respect de soi, des autres, de l'uniforme. Nous renouvelerons la convention « classes défense » l'année prochaine, afin de poursuivre la transmission des valeurs universelles : dignité, égalité, liberté, justice, sécurité, responsabilité et solidarité. Nous avons le devoir de faire vivre la démocratie auprès de nos jeunes. Ces dispositifs s'intègrent parfaitement dans le contrat d'objectif de l'établissement. Mais c'est un combat de tous les jours que d'essayer de donner une autre image, de faire tomber certains préjugés. Participer au rayonnement de l'établissement est également compris dans cet engagement !

**Abdelbasset Louali, principal du collège Le Chapitre de Chenôve, réserviste citoyen**



Le LCL Royal, délégué militaire départemental adjoint de la Côte-d'Or, Krylian, collégien, et M. Louali, principal du collège Le Chapitre à Chenôve, devant l'exposition « les CDSG à la une »

## Le SNU pour développer une culture de l'engagement et contribuer à l'insertion des jeunes

Renforcer la cohésion nationale en faisant partager les valeurs de la République tout en développant une culture de l'engagement et l'expérience de la mixité sociale et territoriale pour l'ensemble d'une classe d'âge : tels sont les objectifs du SNU. Préfiguré en 2019 grâce à l'engagement volontaire de 2 000 jeunes, il s'organise autour de deux temps distincts :

- un séjour de cohésion (15 jours) où la vie collective et la mixité prennent sens ;
- une mission d'intérêt général (15 jours) où les jeunes découvrent des formes d'engagement et apprennent à se rendre utiles à la Nation.



La crise sanitaire a fortement réduit le déploiement du SNU en 2020.

Afin de garantir la sécurité des jeunes et des adultes encadrants, le Gouvernement a, dans un premier temps, décidé d'invertir les calendriers respectifs du séjour de cohésion, initialement prévu au printemps, et des missions d'intérêt général, prévues à l'automne.

Les jeunes volontaires inscrits avant la période de crise ont ainsi été affectés tout au long de l'été à des missions d'intérêt général autour du lien social et de la lutte contre l'isolement : dans ce cadre, ils ont pu prendre part à l'effort de la Nation auprès des personnes vulnérables.

Toutefois, le contexte épidémique demeurant incertain, il a finalement été décidé d'annuler le séjour de cohésion. Le déploiement du SNU sur l'intégralité du territoire français sera donc réalisé en 2021 : près de 25 000 volontaires seront attendus lors du séjour de cohésion et dans le cadre de la mission d'intérêt général.



## L'aide apportée aux enfants à haut potentiel

L'école inclusive se doit répondre aux besoins particuliers de chacun. Les enfants intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières font partie des élèves à besoins éducatifs particuliers et leurs profils sont divers.

Pour la majeure partie des élèves identifiés à haut potentiel (EHP), l'accompagnement s'effectue dans le collège ou le lycée de secteur. Les situations qui posent problème remontent aux référents EHP de chaque département qui peuvent proposer soit une médiation, soit un accompagnement de la famille, soit une action de formation ou de sensibilisation dans l'établissement.



## FOCUS ACADÉMIE DE DIJON

### L'accueil des élèves à haut potentiel

En Côte-d'Or, un PPRE EHP existe depuis la rentrée 2019.

Pour le second degré, il existe deux dispositifs spécifiques en collège public dans l'académie. Savoir détecter un élève manifestant un mal-être à l'école, une difficulté de l'ordre des apprentissages ou du comportement est important afin de mieux répondre à l'ensemble des besoins constatés.

Parallèlement, améliorer l'information des enseignants et des parents et adapter les parcours des élèves reconnus comme étant à haut potentiel figurent dans les objectifs que l'académie poursuit.

L'accueil des élèves à haut potentiel mis en œuvre dans l'académie se décline par des actions en milieu dit ordinaire par l'intermédiaire des référents EHP départementaux. Il inclut également des dispositifs en établissements spécifiquement identifiés.

Des actions de formation sont dédiées dans le cadre du plan académique de formation de façon à enrichir la formation des enseignants et personnels médicaux qu'il s'agisse de formations collectives ou individuelles (dont une formation en distancielle sous la forme d'un parcours de type M@gistere, ouvert en 2015).

Deux dispositifs spécifiques existent dans notre académie :

#### Au collège André Malraux à Dijon

Ce dispositif existe depuis plus de 10 ans. Il accueille une douzaine d'élèves. Ces derniers proviennent pour l'essentiel des écoles du secteur de Dijon.

Généralement, les entrées se font en classe de 6<sup>e</sup>, exceptionnellement en 5<sup>e</sup> et les élèves y restent pour la totalité de leur parcours au

collège. Chaque année, entre 3 et 5 entrants (en fonction des sortants de 3<sup>e</sup> et des déménagements en cours de parcours) rejoignent ce dispositif. Une commission est mise en place en fin d'année scolaire. Elle est composée :

- de l'IEN ASH,
- du médecin scolaire, conseiller technique de la DASEN,
- d'une conseillère pédagogique ASH également référente pour les élèves à haut potentiel 1<sup>er</sup> degré,
- du principal du collège,
- de l'enseignante référente de secteur,
- de la coordinatrice du dispositif,
- d'une psychologue de l'Education nationale et également référente pour les élèves à haut potentiel dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Ce dispositif est destiné à des élèves à haut potentiel en grande difficulté dans un cursus dit «classique» et qui ont besoin d'un accompagnement spécifique basé sur la remobilisation scolaire, la restauration de l'estime de soi, l'accompagnement méthodologique ou un travail sur les relations interpersonnelles.

#### Au collège Pasteur de Mâcon

L'accompagnement au collège Pasteur à Mâcon existe depuis la rentrée 2018. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un dispositif mais de l'accueil des élèves à haut potentiel en 6<sup>e</sup> qui font partie d'un dispositif existant sur l'école de secteur (école du Grand Four). Cet accompagnement se fait à moyens constants.

Dans ces deux dispositifs, les élèves sont inclus dans des classes ordinaires.

Pour le collège Malraux, les élèves bénéficient du soutien du dispositif par l'accompagnement de la coordinatrice qui est AESH.

Un dispositif est en réflexion au collège de La Croix Menée du Creusot (71).





2

---

AU PLUS  
PRÈS DES  
PERSONNELS

# MIEUX FORMER LES PROFESSEURS

## L'ESSENTIEL

- Parce qu'elle permet une meilleure connaissance des contenus à enseigner et une confrontation des pratiques d'enseignements, la formation continue constitue le premier levier d'amélioration de gestes professionnels au service des apprentissages des élèves.
- Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est doté d'un schéma directeur de la formation continue de ses personnels. Celui-ci intègre des orientations pour la formation professionnelle tout au long de la vie de la fonction publique qui sont mises en œuvre de manière opérationnelle dans la conception et l'exécution du plan académique de formation.
- Les plan mathématiques et plan français constituent deux axes de formation continue qui accompagnent les équipes pédagogiques à mieux prendre en charge les apprentissages des fondamentaux.

## Le plan académique de formation

Le plan académique de formation concerne toutes les catégories de personnels de l'académie. Il connaît, pour 2020-2021, une nouvelle temporalité en 2 phases, de manière à prendre en compte les priorités nationales et académiques dans un cadre temporel élargi. Il s'agit également de proposer, dès le début de l'année scolaire, des dispositifs de formation en lien avec la continuité pédagogique et administrative.

Les formations proposées sur le premier trimestre de l'année scolaire 20-21 ont pour objectif de poursuivre et terminer des actions stoppées par la crise sanitaire.

D'autres dispositifs permettront de poursuivre la mise en place de la réforme du lycée et la transformation de la voie professionnelle.

À partir du 2<sup>e</sup> trimestre, débiteront les formations à initiative et candidature individuelle, qui font l'objet d'une démarche individuelle de l'agent, dans le cadre de son développement professionnel continu.

Au niveau local, des demandes peuvent émaner d'établissements et de réseaux. Elles sont alors à l'initiative des chefs d'établissement et des animateurs de réseaux.



**COVID-19**

**Calendrier de la formation continue  
2020-2021**

**SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE**

Formations du PAF débutées et non terminées en 2019-2020 (Covid-19), formations en lien avec la réforme du lycée, la transformation de la voie professionnelle, l'école inclusive, la continuité pédagogique, l'adaptation à l'emploi... et formations locales (réseau ou établissement)

**26 OCTOBRE 2020**

Publication du Plan Académique de Formation (PAF) pour l'année scolaire

**DU 26 OCTOBRE AU 19 NOVEMBRE**

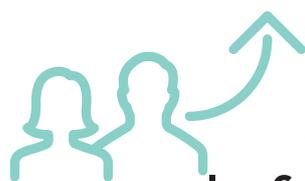
Consultation du PAF et inscription aux formations à candidature individuelle via GAIA

**18 DÉCEMBRE 2020**

Réception par e-mail de la réponse apportée à vos candidatures individuelles

**DÉROULEMENT DES FORMATIONS**

- À partir du 23 novembre : formations du PAF 2020-2021 à public désigné et poursuite des formations locales (réseau ou établissement)
- À partir du 13 janvier 2021 : formations du PAF à candidature individuelle



## Un schéma directeur pour la formation continue de tous les personnels

Pour la première fois, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est doté d'un schéma directeur de la formation continue de ses personnels. Intégrant les orientations pour la formation professionnelle tout au long de la vie de la fonction publique, ce schéma est adopté pour les années 2019 à 2022.

### 7 GRANDS PRINCIPES DU SCHÉMA DIRECTEUR

- ✓ **Universalité** d'une offre ouverte à tous les personnels
- ✓ **Continuum** entre formations initiale et continue selon une progressivité accompagnant en particulier l'entrée dans le métier
- ✓ **Proximité** des actions de formation continue pour mieux s'adapter aux demandes et besoins, individuels et collectifs
- ✓ **Enrichissement** du vivier de formateurs pour diversifier les contenus de formation
- ✓ **Diversité** des modalités de formation pour inscrire leurs effets dans la durée et dans une progressive maîtrise des compétences visées
- ✓ **Traçabilité** des compétences acquises et des formations suivies pour engager les personnels dans une démarche de développement professionnel en continu
- ✓ **Reconnaissance** et valorisation des compétences acquises par certifications et diplômes

## Une collaboration réaffirmée avec Canopé

Dans le cadre de la continuité pédagogique, l'espace CanoTech accompagne les enseignants du premier et second degré pour permettre aux élèves de la maternelle à la terminale de progresser dans les programmes et de développer leurs connaissances.

Durant la fin d'année scolaire, Réseau Canopé a renforcé sa mobilisation en proposant aux enseignants des conférences d'experts, des modules d'accompagnement et de formation à distance (webinaires, tutoriels, podcasts, etc.) et des articles.

Dès cette rentrée, l'espace CanoTech met à disposition de la communauté éducative une offre de formations inédite pour l'aider à préparer aux mieux cette rentrée si particulière : postures d'enseignement, à la remédiation, la gestion de l'hétérogénéité et à l'articulation présentiel/distanciel sont autant de sujets traités par le réseau de création et d'accompagnement pédagogique.

— <https://www.reseau-canope.fr/canotech.html>

Concrètement, il s'agit de « mettre en place des formations par groupes de 6 à 8 professeurs appelés 'constellations' », de « centrer la priorité sur l'enseignement de français », de « confier l'accompagnement des constellations aux conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) » et de « déployer une formation ambitieuse et volontariste des CPC » à partir du mois de septembre.

### LE PLAN FRANÇAIS EN CHIFFRES

**5** jours de formation annuels tous les six ans pour tous les professeurs des écoles

**24** jours de formation (nationale et académique) sur trois ans pour les conseillers pédagogiques de circonscription-référents français

**1 300** enseignants de l'académie, seront formés chaque année selon ces modalités

## Le plan français pour une formation continue au plus près des classes

À partir de la rentrée 2020, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en place une nouvelle modalité de formation des professeurs des écoles en français, sur un rythme de 6 ans. Celle-ci est fondée sur les échanges entre pairs, sur un accompagnement dans la durée et sur l'émergence d'une question d'enseignement émanant des enseignants.



**FOCUS**  
ACADÉMIE DE DIJON

### **Des actions de formation et de suivi**

Pour accompagner les enseignants, nommés sur ces postes à profil, dans la prise en charge des classes à effectif réduit, des actions de formation et de suivi ont été mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2019/2020 :

- observations croisées de pratiques,
- rencontres avec des conseillers pédagogiques,
- stages départementaux et en circonscription

### **Les thématiques abordées ont concerné**

L'aménagement des classes / l'emploi du temps / en français et mathématiques : les pratiques pour différencier, adapter son enseignement aux besoins des élèves.

Pour l'année 2020-2021, les enseignants seront regroupés en « constellations » (une par circonscription), avec un conseiller pédagogique, pendant 10 demi-journées, pour approfondir leur réflexion et élaborer des outils pédagogiques en français ou en mathématiques.

### **L'accompagnement des enseignants nommés en GS**

Un temps de formation pour accompagner les enseignants nommés en GS à effectif réduit à la rentrée 2020 a été proposé le 24 juin sous une forme mixte : classe virtuelle et présence sur site des enseignants accompagnés de leur conseiller pédagogique.

Les objectifs de cet accompagnement : analyser les gestes professionnels spécifiques aux classes à effectif réduit et repenser l'organisation spatiale de la classe pour faire évoluer sa pratique.

## Rendre les professeurs acteurs de leur formation

Avec ce travail en constellation, le Plan français adopte un nouveau regard sur la formation qui repose sur une modification en profondeur de la relation entre formateur (le conseiller pédagogique de circonscription) et professeurs :

- il rend les professeurs pleinement acteurs de leur formation en les associant à la définition des thématiques et des modalités de travail. Il reconnaît ainsi leur professionnalité, promeut leur réflexion collégiale et les responsabilise dans la dynamique de formation ;
- il fonde la formation sur le contexte local d'enseignement (les classes deviennent les lieux de formation) et articule l'exploitation des ressources théoriques et les déclinaisons dans la classe, permettant aux professeurs de prendre appui sur les résultats de la recherche pour trouver des réponses adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs élèves ;
- il fait du formateur un accompagnateur, qui guide mais, surtout, écoute, propose, anime, cherche avec les professeurs. Ses apports théoriques ne sont jamais dispensés a priori mais convoqués en réponse à la question d'enseignement, et toujours recontextualisés en situation de classe.

Afin d'aider les conseillers pédagogiques de circonscription-référents français à endosser cette nouvelle posture de pair expert et d'ami critique, mais aussi à enrichir leur expertise dans l'enseignement du français, une formation importante, à l'échelle nationale et à l'échelle académique, leur sera proposée dès la rentrée 2020.

## Une formation renforcée en mathématiques

Dans la continuité du travail mené depuis deux ans par la mission Villani-Torossian, le Plan mathématiques poursuit son déploiement en académie grâce au réseau des chargés de missions académiques. Soutenue par la dynamique de l'année des mathématiques et le Grand forum des mathématiques vivantes à Lyon en mars 2021, la formation des professeurs en mathématiques reste l'axe prioritaire de ce plan, qui porte une ambition affirmée pour l'amélioration durable des apprentissages de tous les élèves.

### Dans le premier degré

La formation continue en mathématiques des professeurs dans le premier degré se poursuit selon le modèle généralisé des constellations de 6 à 8 professeurs des écoles accompagnés par les référents mathématiques de circonscription. En coordination avec le Plan français, un tiers des professeurs d'une circonscription bénéficiera chaque année d'une formation accrue en mathématiques ou en français selon cette modalité. La formation des référents mathématiques de circonscription et des conseillers pédagogiques se déploiera autour d'une formation nationale sur la résolution de problèmes et de six journées de formation, conduites en académie.

### Dans le second degré

Les laboratoires de mathématiques dans les lycées et collèges sont des points d'ancrage d'une formation continue au plus près du terrain, entre pairs, dans la confiance et le temps long. Cette formation articule apports de la recherche par l'intervention de professeurs-chercheurs et besoins spécifiques des professeurs. Au cœur des établissements, l'activité des laboratoires vient nourrir les

enseignements et les projets des élèves comme le Grand oral ou le chef-d'œuvre. À la croisée du premier et du second degré, les laboratoires contribuent aussi à la continuité des apprentissages des élèves et favorisent les

liaisons inter-degrés. Ils favorisent le renforcement du continuum didactique de l'enseignement des mathématiques – notamment en résolution de problèmes – de l'école au collège et du collège au lycée.



**FOCUS**  
ACADÉMIE DE DIJON

### **Dans le premier degré : extension du plan mathématique**

Le plan mathématique connaît une nouvelle étape de son développement. La première étape avec les référents mathématiques de circonscription a permis de montrer l'impact positif de cette forme de formation par constellations. Les professeurs des écoles formés durant ces deux dernières années, en petit groupe sur du temps long, se sentent globalement plus confiants à enseigner les mathématiques et plus motivés à approfondir leurs connaissances et leurs compétences.

La formation continue dans le premier degré est donc refondue d'une manière générale sur ce modèle pour s'adapter aux besoins de formation des enseignants sur un temps long au plus près du terrain. Cela permettra de faire monter en compétences tous les enseignants en mathématiques et en français.

Les missions des conseillers pédagogiques de circonscription vont ainsi progressivement évoluer pour prendre en compte cette refonte de la formation continue. Les CPC vont devenir progressivement référents mathématiques ou français, qui viendront en appui ou en remplacement des référents mathématiques existants de manière à assurer la formation de tous les professeurs des écoles sur 6 ans.

Les professeurs seront donc formés par constellations de 6 à 8 enseignants accompagnés par un conseiller pédagogique à partir des besoins exprimés par les enseignants et des priorités nationales, pendant 5 jours.

### **Dans le second degré : activités des laboratoires de mathématique**

L'académie de Dijon compte sept laboratoires de mathématiques, six en lycée (lycée Marey de Beaune, lycée Léon Blum du Creusot, lycée Montchapet de Dijon, lycée Catherine et Raymond Janot de Sens, lycée Henri Parriat de Montceau-les-Mines, Lycée Pontus de Tyard de Chalon-sur-Saône) et un au collège Pierre Larousse de Toucy. De nombreuses conférences, formations internes aux laboratoires ont été organisées et sont programmées pour l'année 2020-2021. Ces lieux permettent une mise en valeur de la discipline mathématiques auprès des élèves. Le laboratoire collège est un lieu de développement professionnel des professeurs des écoles de la circonscription.


**FOCUS**
**RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

### **Les États généraux du numérique pour l'éducation : une stratégie pour demain co-construite avec l'ensemble de la communauté éducative**

Dans une société où le numérique doit être considéré comme un fait social total puisqu'il transforme les modes d'accès aux savoirs, les modes de travail et les rapports sociaux, l'objectif est d'éclairer ou d'interroger les choix et les orientations, les nouvelles formes scolaires à adopter pour dessiner une stratégie d'ensemble pour l'avenir.

La crise sanitaire a conduit personnels et élèves à se saisir plus que jamais des possibilités offertes par les outils numériques. Il s'agit de tirer tous les enseignements de cette période sur la place du numérique dans l'École : c'est pourquoi le ministère organise les États généraux du numérique pour l'éducation (EGN), qui se fonderont sur les retours d'expérience et se nourriront d'une large concertation et d'une consultation nationale.

Les États généraux du numérique pour l'éducation se déclineront en différentes modalités et en des phases successives. Une large concertation est lancée auprès de l'ensemble de la communauté éducative : des retours d'expérience pour valoriser les réussites, une consultation nationale sur une plateforme participative pour recueillir les propositions, s'informer et débattre.

À travers les États généraux du numérique pour l'éducation, il s'agit donc de :

- conforter et dynamiser la place du numérique dans l'École ;
- être en capacité de recueillir et d'analyser des données de différents acteurs et produire un constat objectif ;
- alimenter une réflexion sur les ajustements ou les évolutions stratégiques du numérique pour l'éducation ;
- consulter toutes les parties prenantes (communauté éducative, collectivités, filière privée, etc.) ;
- consolider une stratégie partagée ;
- s'assurer de la sécurité des données.

Afin de recueillir l'avis de tous (élèves, professeurs, agents, cadres, parents), une plateforme participative a été lancée fin juin : [etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr](https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr)

Chacun peut s'y exprimer et prioriser les questions à débattre au travers d'un questionnaire qui reprend les cinq thèmes qui structurent les EGN (voir encadré page suivante). En complément, des forums permettent de faire des propositions concrètes qui, si elles sont soutenues, pourront être portées aux EGN.

Des rencontres de proximité en académies associent l'ensemble des acteurs pour faire émerger par des débats s'appuyant sur des expériences sur le terrain, des idées opérationnelles à généraliser en les confrontant à la réalité. L'ensemble de ces travaux doit faire émerger les défis à relever et les propositions à faire aux États généraux.

## Le calendrier des États généraux

Les États généraux du numérique pour l'éducation se tiendront en plusieurs temps :

- la tenue d'États généraux territorialisés dans les régions académiques ;
- l'élaboration d'une synthèse par région académique ;
- une phase de synthèse globale ;
- une journée de réflexion avec les collectivités, le 3 novembre ;
- enfin les États généraux nationaux, les 4 et 5 novembre à Poitiers.

La réussite des États généraux du numérique pour l'éducation repose largement sur la mobilisation des territoires sous l'impulsion des recteurs et des inspecteurs d'académie.

## Les journées États généraux du numériques dans la région académique

- 23/09 (pour le 89 et le 90)
- 30/09 (pour le 39 et 58),
- 07/10 (pour le 70 et le 71)
- 14/10 (pour le 25 et 39)

Les modalités de réalisations seront précisées début septembre.

## CINQ THÉMATIQUES

- Garantir un égal accès au numérique pour tous / lutter contre la fracture numérique
- Enseigner et apprendre avec le numérique
- Travailler ensemble autrement / développer une culture numérique professionnelle commune
- Favoriser un numérique responsable et souverain
- Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance et de nouveaux outils d'anticipation



## ACCOMPAGNER LES PERSONNELS TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS DE CARRIÈRE

### L'ESSENTIEL

- L'instauration du service de ressources humaines de proximité a pour objectif de mieux prendre en compte et d'écouter les attentes des personnels. Associant en réseau l'ensemble des acteurs RH de l'académie, notamment les inspecteurs, les directeurs académiques des services départementaux, les chefs d'établissement, les personnels sociaux et de santé, il constitue un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions. Il permet également d'apporter un soutien aux personnels en difficulté ou d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de carrière ou de formation. Ce service peut être utilisé à tout moment du parcours professionnel.

### La GRH de proximité : évolution constante du dispositif académique

Le dispositif a été mis en place de manière expérimentale dans l'académie de Dijon à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 avec le recrutement du 1<sup>er</sup> conseiller RH dans l'Yonne (Véronique SIMON). L'académie avait priorisé les deux départements les plus éloignés de Dijon pour cette expérimentation.

Dès la première année, ce dispositif a démontré toute sa pertinence avec 226 entretiens individuels assurés dans l'Yonne.

Deux nouveaux conseillers RH ont été recrutés au 1<sup>er</sup> septembre 2019 (Lawrence GUILLAUME dans la Nièvre et Clémence BOXBERGER en

Saône-et-Loire) et enfin Aurélie KOEHRER a été recrutée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en Côte-d'Or.

Si l'objectif initial était de recruter un conseiller RH par département, cette stratégie a évolué au regard de l'activité très importante constatée en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire.

Au printemps dernier, a été recruté un nouveau conseiller RH pour assurer une partie des missions au sein de ces deux départements. Le recrutement est en cours pour une prise de fonction au plus tôt. Cette personne exercera dans un établissement de Chalon-sur-Saône afin d'être présent sur le sud de la Côte-d'Or et le nord de la Saône-et-Loire.

## La démarche d'évolution professionnelle mieux prise en compte

Le bilan de la GRH de proximité est très positif avec des sollicitations importantes des conseillers RH par les personnels qui souhaitent s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle.

Ces chiffres confirment la pertinence de ce dispositif et le fait que certains agents n'engageaient pas ces démarches antérieurement en raison de la nécessité de se déplacer à Dijon pour rencontrer un professionnel de ce domaine.

L'activité des conseillers RH a été très soutenue pendant la crise sanitaire avec des modalités d'entretien adaptées à cette situation exceptionnelle. Ces conseillers ont également constaté une augmentation des demandes de rendez-vous qui concernent une évolution professionnelle car le confinement a été propice à l'introspection pour certains agents.

## Suivi d'activité des conseillers RH en 2019/2020

- Côte-d'Or : 169 entretiens et 128 agents suivis (prise de poste au 1<sup>er</sup> janvier dernier)
- Nièvre : 134 entretiens et 108 agents suivis
- Saône-et-Loire : 272 entretiens et 183 agents suivis
- Yonne : 278 entretiens et 177 agents suivis
- Soit au total 853 entretiens et 596 agents suivis



## FOCUS YONNE



### Témoignage de Véronique Simon Conseillère RH de l'Yonne

Suite à la demande ministérielle du 23/02/2018, l'académie de Dijon a souhaité expérimenter la GRH de proximité dès septembre 2018, sur le département de l'Yonne. L'implantation des conseillers RH de proximité (CRHP) répondait à un **double objectif : être au plus proche du terrain afin de faciliter l'accès des personnels à une ressource de la chaîne RH et devenir un appui RH de premier niveau pour les responsables hiérarchiques locaux.**

J'ai eu l'opportunité de déployer ce dispositif sur l'Yonne et le bonheur de constater qu'il correspondait à de réels besoins. L'accompagnement individualisé des personnels sur des questionnements quant à leurs choix de carrière est une des missions principales. L'agent, quel que soit son corps d'appartenance et son grade fait la démarche de rencontrer le CRHP, hors du lien hiérarchique et de la chaîne administrative, pour travailler à l'émergence d'un projet prenant en considération ses centres d'intérêts, ses valeurs, ses compétences, ses motivations, ses freins tout en étant guidé sur les dispositifs mobilisables.

**Toujours à l'échelle locale, le CRHP assure d'autres missions :**

- l'accompagnement des personnels en difficulté de santé vers un reclassement,
- l'appui aux corps d'inspection 'premier & second degré' et aux chefs d'établissements sur des situations RH particulières,
- la création de liens avec les partenaires locaux de l'emploi notamment afin de créer des vocations pour les métiers de l'enseignement, de recueillir des candidatures pour des emplois d'enseignant contractuel, d'enrichir nos viviers de compétences et de créer des passerelles au sein de la sphère publique.

Le métier riche et diversifié de CRHP s'entend en co-construction avec tous les autres services départementaux ou académiques (de gestion, de formation, d'inspection...) afin que le dispositif fasse sens. Le CRHP est au service des agents tout autant que de l'institution et a pour objectif de faire émerger des solutions gagnant-gagnant. Pour résumer, c'est un métier foncièrement humain qui demande d'être à l'écoute, d'explicitier les dispositifs et les arcanes de l'administration et de faire le lien avec l'ensemble des services et des partenaires.

## RETOUR SUR UNE MOBILISATION REMARQUABLE

### L'ESSENTIEL

- La situation de crise dans laquelle tous d'élèves ont été confinés du jour au lendemain puis celle où il a fallu préparer un retour vers l'école tout en assurant la sécurité de chacun ont proposé des défis inédits à l'éducation nationale et à ses personnel. La mobilisation de l'ensemble de l'institution scolaire, tout autant que l'engagement des parents, durant ces derniers mois ont permis aux élèves de continuer leurs apprentissages pendant une période complexe et inédite. Tous les acteurs ont fait preuve d'un engagement remarquable dans les prérogatives qui sont les leurs, et dans des domaines d'action qui ne sont pas toujours les plus visibles.



### FOCUS NIÈVRE

La période de confinement a, dès le 18 mars 2020, montré la nécessité de mettre en œuvre un dispositif d'écoute et de veille sociale en direction des élèves et de leurs familles dans le département de la Nièvre.

Ce dispositif avait pour objectif de :

- émettre des appels réguliers aux familles déjà connues des services de l'EN (difficulté, précarité, fragilité) ;
- établir une prise de contact avec les établissements (écoles et EPLE) pour qu'ils identifient et signalent aux services sociaux les familles en difficulté ;
- fournir un travail avec les partenaires institutionnels pour échanger les informations [préfecture, collectivités territoriales (CD58, mairies), ministère de l'Intérieur (police, gendarmerie, PJJ), services pédopsychiatriques de l'hôpital, CAF, réseaux associatifs, ...].

Au total pendant la période, 11 signalements protection de l'enfance ont été réalisés par l'éducation nationale et 2 signalements spécifiques par le CRIP (Cellule de Recueil d'Information Préoccupante) par le biais du numéro d'appel 119. Il a été constaté une hausse des signalements de 15 % (contre 35% au niveau national).



## FOCUS NIÈVRE

### Maintenir le lien avec l'école pour les élèves les plus fragiles

La cellule de crise et de veille sociale a été activée rapidement dès le début de confinement à l'initiative des services de l'éducation nationale du département pour effectuer des démarches préventives de soutien, de lien social, pour accompagner et soutenir psychologiquement les familles, pour accompagner matériellement les familles.

412 familles ont été contactées pendant la durée du confinement (pour 281 écoliers, 181 collégiens ou lycéens)

À ce jour, 13 familles n'ont toujours pas répondu aux messages pour 21 élèves.

Les élèves les plus décrocheurs du département, scolarisés en dispositif relais, ont tous été suivis hebdomadairement par le coordonnateur du dispositif. Tous ceux de cette classe relais ont remis les devoirs et les familles ont été appelées pour faire un bilan.

Parmi tous ces élèves fragiles, 27 d'entre eux ont bénéficié d'une prise en charge d'urgence par les services de pédopsychiatrie et 13 parents par le pôle adulte.

### Après le confinement

Un travail pluridisciplinaire a permis d'établir des fiches destinées aux équipes éducatives pour les guider, les aider à appréhender et à préparer le retour des élèves dans les établissements (comment accueillir les élèves, comment parler aux élèves, aux familles, information sur les syndromes post traumatiques).

Une vigilance a été portée sur les élèves en situation de handicap. Un travail a été fait avec la MDPH pour faciliter la reconduction des notifications, aménager des emplois du temps en lien avec les familles afin de respecter le rythme scolaire de leur enfant notamment pour les troubles du comportement.

Des permanences dans les établissements ont été mis en place pour répondre aux demandes des familles souhaitant être reçues par les services sociaux.

Une sensibilisation est conduite par les psychologues de l'éducation nationale, les assistants des services sociaux et les infirmières scolaires auprès des équipes éducatives pour les aider à reconnaître, signaler et accompagner à une prise en charge dans les meilleurs délais des symptômes des troubles post traumatiques. Le dispositif d'écoute et de veille sociale mis en place pendant la période de confinement est maintenu pour les familles et les élèves restés en enseignement à distance.



## TÉMOIGNAGE

### **Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, un rôle de médiateur avant tout !**

La période du déconfinement a révélé les compétences de chacun. Sur l'échelle d'un territoire comme celui de la circonscription d'Autun (46 écoles), cette période a eu pour effet de resserrer des liens déjà forts avec les équipes pédagogiques, les directeurs des écoles, les communes, les élus, le sous-préfet, les familles.

### **Le retour à l'école pour tous les élèves, un objectif à atteindre**

Interface entre les parents et les directeurs d'école, l'IEN de circonscription a dû anticiper, faire face, proposer, être source d'inspiration, s'adapter continuellement au terrain et aux acteurs locaux.

*« Le retour à l'école des enfants était très attendu par tous, tout comme les consignes sanitaires. Nous avons fait face aux angoisses, aux inquiétudes de tous les acteurs, à l'heure où la rentrée n'était potentiellement pas annoncée avant le 1<sup>er</sup> septembre ! Puis il a fallu également prendre en considération les difficultés matérielles pour la gestion du retour des élèves à l'école, en lien avec des maires parfois un peu réticent. J'ai pris conscience que j'avais un rôle de médiateur auprès de tous. Et c'est avec une grande satisfaction que j'ai observé le retour massif des élèves début juin. »*

La compétence de médiateur, de communicant n'a pas été la seule mobilisée. La créativité, l'inventivité et une adaptation constante aux situations inédites s'est imposée.

*« Pour essayer de capitaliser sur des processus mis en œuvre dans une situation donnée, j'ai mis en place une boîte à idées numérique afin d'échanger, de mettre en relation, de mutualiser les bonnes pratiques qui se sont multipliées. Se nourrir les uns des autres, partager son expérience pour être plus réactif, opérationnel dans cette situation de crise était essentiel. Cela questionne évidemment notre organisation de tous les jours, notre façon de travailler, de s'approprier les outils numériques... »*

### **Des liens resserrés entre les familles et l'école**

*« Aujourd'hui, je suis fier d'avoir relevé ce défi de faire revenir les élèves à l'école avec toutes les garanties sanitaires. Je constate avec bonheur que les liens se sont resserrés entre les familles et l'école, les élus et les équipes pédagogiques. Leur vision de l'école a changé et nous allons aborder la rentrée dans un climat de confiance mutuelle. »*

Patrice Basset, IEN de la circonscription d'AUTUN depuis la rentrée 2017



A young girl with brown hair, wearing a white t-shirt and blue shorts, is holding a yellow balloon. She is standing outdoors, possibly in front of a school building, as indicated by the blurred text "Ecole Paul Vallant" in the background. An orange rectangular overlay is positioned in the center of the image, containing the number "3" and the text "AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES".

3

---

AU PLUS  
PRÈS DES  
TERRITOIRES  
ET DES  
FAMILLES

## DE NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS

### L'ESSENTIEL

- 68 conventions 2S2C signées dans l'académie qui ont bénéficié à près de 1700 élèves,
- Le lancement de la Cité éducative de Chenôve concrétise une approche globale du temps éducatif de l'enfant.
- L'objectif de ces dispositifs est de faciliter l'accès de tous à l'éducation dans ses différentes dimensions et de dépasser les déterminismes sociaux. La réalisation de ces objectifs exige la mise en œuvre de partenariats plus étroits et innovants avec les collectivités.

### 2S2C : une mesure de justice sociale et territoriale

Avec la réouverture progressive des écoles et des établissements, une organisation spécifique a été mise en place afin d'accueillir le plus grand nombre d'élèves possibles, dans le respect des règles sanitaires. Lorsque l'élève n'était pas en classe, il a pu bénéficier du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) qui lui offrait des activités sur le temps scolaire en complémentarité avec les enseignements. Ces activités étaient assurées par des professeurs ou des intervenants dans le cadre d'une convention passée avec la collectivité territoriale de rattachement ou avec des associations partenaires ; elles touchaient les domaines du sport, de la santé, de la culture et du civisme.

### Un taux de retour de plus de 80 % à Arc-sur-Tille

Au groupe scolaire d'Arc-sur-Tille, où il a été mis en place dès le 14 mai, le dispositif a permis le retour de la majorité des enfants de la commune : 85 % des élèves d'élémentaire et 75 % des élèves de maternelle avaient retrouvé le chemin de l'école début juin.

Les classes participaient en alternance à des activités culturelles et sportives le matin et à des activités citoyennes et artistiques l'après-midi. L'encadrement a été assuré par cinq éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), cinq adjoints d'animation, des ATSEM, des apprentis et des contractuels diplômés dans l'animation sportive et socio-éducative.

Au total

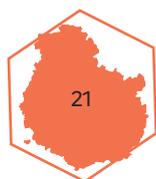
**68** conventions ont été signées  
dans l'académie pour les élèves du  
premier degré  
dont

**16** écoles maternelles

**52** écoles élémentaires

**1 700** élèves concernés





**FOCUS**  
CÔTE-D'OR

Annoncées en mai 2019, les Cités éducatives font de l'école le pivot de l'offre éducative dans les quartiers

prioritaires de la ville. Elles poursuivent un même objectif : donner à tous les enfants, des contenus éducatifs de qualité durant le temps périscolaire.



### **La Cité éducative de Chenôve, une fédération de tous les acteurs engagés autour de l'enjeu éducatif**

À la fois aboutissement d'un processus de labellisation, et point de départ d'une dynamique renouvelée, la convention Cité éducative de Chenôve a été signée le 23 juin 2020, en présence du Préfet de Région, de la rectrice de l'académie de Dijon, et du maire de Chenôve.

S'inscrivant dans un territoire marqué par une politique ambitieuse en matière d'éducation et un volontarisme constant de la ville de Chenôve, la Cité éducative a pour objectif d'impulser de nouvelles actions en s'inscrivant dans la continuité et la complémentarité de dispositifs existants, en pleine cohérence avec les besoins et les spécificités du territoire : Projet Éducatif de Territoire, les « Z'ateliers du mercredi », le Programme de Réussite éducative (PRE), le dédoublement des classes en Rep +, « Les midis, on lit » avec la signature d'un Contrat Territoire Lecture, le vaste plan d'équipements numériques des écoles associé à une recherche scientifique inédite en France, l'accompagnement à la parentalité, école ouverte, OEPRE, parcours d'excellence et cordées de la réussite, IEJ, stratégie pauvreté.

La dynamique positive du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) a vocation à essaimer sur toutes les écoles du territoire.

### **Les enjeux et axes prioritaires**

Adossés à la stratégie « Dijon Académie apprenante », les axes de la Cité éducative de Chenôve ont pour ambition de :

- conforter le rôle de l'école
- promouvoir la continuité éducative
- ouvrir le champ des possibles

La participation active et la collaboration constante des différents acteurs partenaires ont permis de garantir la qualité du travail mené depuis le début du processus de labellisation pour aboutir à la définition des enjeux suivants :

- améliorer la coordination entre les acteurs autour de l'école en développant et structurant une alliance éducative entre l'ensemble des professionnels du territoire.
- transmettre, faire vivre les valeurs et principes qui constituent le socle de la République et qui contribuent à la construction de la vie en collectivité par un engagement citoyen quotidien.
- contribuer à la continuité éducative dès la petite enfance en assurant une cohérence entre les différents temps et étapes de la vie des enfants et des jeunes.
- soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et permettre leur implication dans le projet éducatif global.
- répondre aux besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des jeunes en portant une attention particulière à l'accueil des publics à besoins spécifiques (enfants et jeunes en situation de handicap, de décrochage scolaire, de fragilité sociale ...) Agir avec eux, pour améliorer leur cadre de vie et leur permettre de le comprendre, de se situer et d'agir à différentes échelles : du niveau local au niveau global.

## **Des acteurs et des bénéficiaires très motivés**

La participation des habitants et l'association des bénéficiaires des dispositifs est déjà opérationnelle sur ce territoire qui a cherché à moderniser la vie démocratique en impliquant tous les quartiers et tous les citoyens (conseil citoyen/QPV, conseils participatifs/quartiers, conseil municipal des enfants, conseil consultatif de la jeunesse).

Il en est de même au sein des établissements scolaires (parcours citoyens, instances représentatives des élèves et des parents...) et ce processus d'association et de co-construction est intégré à chaque stade et à chacun des volets de la cité éducative.

Le plan d'actions vise toutes les tranches d'âge de la petite-enfance aux jeunes adultes en favorisant l'ambition, la valorisation des parcours d'insertion socioprofessionnelle autant que la prise en compte des parcours et problématiques spécifiques.

## DESSINER UNE ÉCOLE POUR CHAQUE TERRITOIRE

### L'ESSENTIEL

- La priorité donnée au premier degré est un engagement qui s'applique à tous les territoires de la République.
- Afin de proposer aux élèves une offre éducative de qualité, il est indispensable de l'adapter aux contextes territoriaux et de la construire avec ceux qui les connaissent les mieux, les acteurs de proximité.
- La crise COVID-19 a marqué les acteurs de l'éducation. Cette période interroge nos pratiques en milieu rural et permet de faire apparaître de nouveaux leviers et champs d'expérimentation.



### FOCUS NIÈVRE

#### L'école du socle de La Machine entre dans sa 3<sup>e</sup> année d'expérimentation

De la maternelle au collège il s'agit de donner de l'ambition à chaque élève au cœur d'un parcours d'excellence et de culture.

À partir de la rentrée 2020 et pour l'année scolaire en cours, l'école du socle, composée de 4 classes de maternelle, 8 classes en élémentaire et 4 divisions au collège, met en place un partenariat avec des écoles du Québec.

Plusieurs écoles éloignées en réseau, dispositif québécois qui traduit une volonté affirmée de faire vivre une communauté d'apprenants et de favoriser les échanges entre élèves malgré un isolement géographique. Le dispositif est caractérisé par l'usage des outils numériques en particulier des technologies de télécollaboration au service des apprentissages des élèves.

#### Développer la collaboration entre tous les acteurs

Ce projet fait suite d'une part à la période de confinement qui a vu l'usage du numérique augmenter ; d'autre part il propose aux élèves de La Machine une réelle ouverture culturelle. Le projet met donc l'accent sur l'intégration des technologies numériques de communication dans les pratiques des enseignants afin de développer la collaboration entre élèves, entre élèves et enseignants et entre enseignants.

Les enseignants pourront s'engager soit dans des jumelages de classe à classe soit s'impliquer dans des projets (dans le domaine de la culture, du français, des mathématiques etc.) avec une classe québécoise à partir d'une banque d'activités proposées par le Québec.

## Chemins d'avenirs

L'académie a engagé un partenariat avec l'association « Chemins d'avenir » créée par Salomé Berlioux.

Au travers de ce partenariat, il s'agit d'aider les jeunes dans la construction d'un parcours personnel ambitieux, de leur donner des outils sur mesure pour développer leurs projets, quel que soit leur ancrage géographique. L'idée est également de lutter contre le manque d'ambition scolaire des jeunes issus de la ruralité et ce qui devient pour certains une assignation à résidence.

### Qui est concerné ?

Le partenariat concerne aujourd'hui 7 établissements de la Nièvre et 2 de l'Yonne à partir de la rentrée 2020 : collège le Mont-Châtelet de Varzy, collège les Courlis de Nevers, LP François Mitterrand de Château-Chinon, lycée Jules Renard de Nevers, lycée Raoul

Follereau de Nevers, collège Jean Arnolet de Saint-Saulge, cité scolaire Parc des Chaumes à Avallon, collège Courson-les-Carrières.

Le suivi est assuré par des professeurs référents dans chaque établissement (niveaux 4<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>).

### En savoir plus sur l'association « Chemins d'avenir »

Chemins d'avenirs travaille à rendre les jeunes plus libres de leurs choix et de leurs mouvements, qu'ils souhaitent devenir artisans, paysagistes ou intégrer une grande école. En tissant autour des filleuls de l'association un écosystème de réussite qui associe l'Éducation nationale, les familles, les entreprises et la société civile, le dispositif leur permet de s'épanouir au sein de leurs territoires, tout autant que d'en partir.

La réunion bilan qui s'est déroulée le 26 juin 2020 a montré la plus-value que les jeunes ont d'ores et déjà retirée de cette première année de parrainage pour bâtir leur avenir.



## Second rendez-vous École & Ruralité, Saint-Brissson, mercredi 18 novembre 2020

Pour faire suite à la première journée École & Ruralité du 2 octobre 2019, ce nouveau rendez-vous propose d'approfondir le travail amorcé, en instituant une journée d'études annuelle autour des questions posées à l'École dans les territoires ruraux de notre académie.

L'objectif, cette année, est d'outiller les cadres et les enseignants pour agir sur le terrain, s'appuyer sur les expérimentations menées en France et à l'étranger...

Tous les élèves et les enseignants « ruraux » sont concernés, un public majoritairement représenté dans notre académie marquée par l'hyper ruralité.

Cette action s'inscrit dans l'objectif de « dessiner une école pour chaque territoire » et s'adosse au plan Ruralité qui doit être présenté au public ce 18 novembre 2020.

### *Elèves et enseignants ruraux dans la crise du Covid-19 : enjeux du numérique, frein ou levier ?*

Mercredi 18 novembre 2020, Auditorium du Parc de Saint-Brissson, 9h à 17h,  
Parc Régional Naturel de Saint-Brissson, Nièvre (58).

#### Programme

- Intervention de Salomé Berlioux pour Chemins d'Avenir, sur l'expérience du Mentorat d'urgence organisé pendant le confinement ;
- Intervention de 3 enseignants sur l'articulation présentiel/distanciel avant et après le confinement (Cécile De Joie, Angélique Marie et Guilhem Cognet)
- Intervention de Béatrice Drot-Delange, Université Clermont-Auvergne sur les Ecoles éloignées en Réseau du Québec, expérimentées dans l'Académie de Clermont Ferrand ;
- Présentation du Plan Ruralité Académie de Dijon par Françoise Delaspre et Annette Gien, inspectrices et référentes ruralité;
- Intervention de Jacques Dubois, DANE Dijon sur Numérique et ruralité dans l'académie de Dijon
- Intervention de Fabien Gaveau, professeur en CPGE Emprise-déprise-reprise : dynamiques des espaces ruraux en Corse autour / avec l'École.

Cette journée sera retransmise et diffusée sur Internet en visio.

## SOUTENIR LES FAMILLES

### L'ESSENTIEL

- La situation d'éloignement de l'École que nous avons connue pendant le confinement, a amené l'ensemble des acteurs de l'École à repenser les modalités d'information et de communication vers les familles.
- Le renforcement du liens École/familles ainsi que la collaboration avec les acteurs partenaires de l'École sont une priorité de la rentrée inclusive dans l'académie.

### Focus sur le dispositif les « rendez-vous de l'inclusion »

Le groupe académique Éducation inclusive composé d'enseignants « pairs experts », de directeurs adjoints de SEGPA, de conseillers pédagogiques et de psychologue de l'éducation nationale a publié durant la crise sanitaire, 43 outils à destination des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et des parents d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces outils, présentés en ligne sous forme de padlets, ont été mis en avant quotidiennement sur les réseaux sociaux et lus en moyenne plus de 1000 fois, sous l'intitulé « un jour, une astuce ».

Ces outils ont été vu  
entre le 15 mai et le 15 juin

**5 761** fois

par **3 832** visiteurs différents

## **Les rendez-vous de l'inclusion, un lien direct et virtuel avec les familles**

La réponse apportée avec l'aide des padlets a répondu à un besoin important d'outils prenant en considération les besoins des élèves.

Cependant, elle n'a permis que peu d'interactions distancielles ou présentiels. Les rendez-vous de l'inclusion permettent, avec une dimension innovante, de donner à l'ensemble des acteurs de l'école, des espaces de paroles répondant à toute question relative au développement de cette notion d'École inclusive.

Les rendez-vous de l'inclusion sont proposés par le groupe académique école inclusive. Ce groupe, piloté par l'IEN ASH conseiller de la rectrice, rassemble des enseignants spécialisés (en ULIS en second degré, SEGPA, unités d'enseignement relevant du secteur médico-social), des directeurs adjoints de SEGPA, conseillers pédagogiques ASH et psychologue de l'éducation nationale.

Ces rendez-vous s'inscrivent dans le cadre d'une politique volontariste de réponses aux questions que se posent les parents d'élèves à besoins éducatifs particuliers mais également les enseignants et accompagnants AESH de ces mêmes élèves.

Ces rendez-vous réguliers se dérouleront suivant des thématiques définies en amont, sous la forme de réunions virtuelles toutes les deux semaines en alternant les publics de manière à ce que chaque acteur (parents d'élèves et enseignants-accompagnants) ait un espace de paroles dédié.

Premier RDV le jeudi 27 août 2020 sur la thématique « comment préparer une bonne rentrée scolaire ».

Les rendez-vous s'échelonneront tout au long de l'année scolaire. Les prochaines thématiques seront communiquées après la rentrée.

## Un dispositif unique pour l'éducation des élèves hospitalisés (SAPAD)

Le droit à l'éducation concerne l'ensemble des enfants, y compris ceux atteints de troubles de santé, dont la scolarité est interrompue pour des raisons médicales. Le service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) assure la continuité de la scolarité et permet à tout élève éloigné temporairement de l'Ecole, de poursuivre, les apprentissages scolaires fondamentaux, avec un soutien de proximité tenant compte de son état et facilitant son retour. Il permet également d'inscrire les exigences scolaires dans une perspective dynamique envisageant la reprise scolaire en maintenant le lien avec l'établissement scolaire et les camarades de classe de l'élève.

Le SAPAD est destiné à venir en aide à tout élève scolarisé à l'école élémentaire, au collège, au lycée relevant de l'enseignement public ou privé sous contrat, dont la scolarité est interrompue pour des raisons médicales durablement ou momentanément, sur une période généralement supérieure à deux semaines.

Les enseignants concernés interviennent en dehors de leur temps de service et sont rémunérés spécifiquement pour l'aide apportée. Ils sont prioritairement les enseignants de l'entité scolaire d'origine de l'élève.

L'aide apportée aux élèves bénéficiaires du SAPAD s'inscrit dans le cadre d'un projet individualisé, défini par le coordonnateur du dispositif, en lien avec les parents de l'élève concerné, l'établissement scolaire d'origine et l'équipe médicale suivant l'enfant. Ce projet s'adapte à la situation de chacun des bénéficiaires et à son évolution.

L'action développée auprès des enfants bénéficiant du SAPAD est guidée par le projet individualisé, lui-même s'adaptant aux contraintes de la situation. Il fixe le volume, le rythme des interventions des enseignants et du travail scolaire qui est demandé ainsi que le ou les lieux d'intervention. Les modalités d'aide peuvent varier dans le temps.

La crise sanitaire a contribué à diversifier les modes d'intervention auprès des élèves bénéficiaires du SAPAD, voyant des modalités d'utilisation de la visioconférence largement se développer. Il est à noter que le recours à l'utilisation de robots dits de télé-présence est de plus en plus usité, permettant aux élèves de garder le contact avec leurs professeurs et leurs camarades de classe, lors des périodes d'hospitalisation.

Dès qu'il y a rupture scolaire d'un élève, il est possible de demander l'assistance pédagogique à domicile auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département concerné. Cela peut être fait par les parents de l'élève, l'entité scolaire d'origine (école, collège ou lycée), l'équipe médicale suivant l'enfant, les services sociaux, etc.

Le médecin conseiller technique de l'IA-DASEN ou le médecin scolaire de l'établissement, au vu du certificat médical du médecin traitant, décide si l'état de santé de l'élève lui permet de bénéficier du SAPAD. Le projet d'accompagnement rédigé, les interventions peuvent débuter à la hauteur du volume d'heures décidé par l'IA-DASEN du département d'appartenance.

Le lieu d'intervention est le «domicile» au sens du lieu où se trouve l'élève. Cela peut être le lieu d'habitation familiale, le lieu de soins, ou l'entité scolaire.



# ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

[www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)

---

## CONTACT PRESSE

DELPHINE MAUERHAN

Directrice de la communication

Service communication

[presse@ac-dijon.fr](mailto:presse@ac-dijon.fr)

06 46 84 04 79